



20  
25

# RAPPORT ANNUEL

SIVERT DE L'ANJOU



# Sommaire

## 01 Territoire et représentation

- 6 • Territoire du SIVERT
- 8 • Instances du SIVERT
- 10 • SPL Anjou Tri Valor
- 11 • Renouvellement de la DSP de l'UVE

## 02 Qualité du service public

- 13 • Emplois SIVERT
- 14 • Complémentarité des filières et des installations
- 17 • Optimisation du tri
- 18 • Valorisation matière des emballages recyclables et papiers
- 19 • Refus de tri
- 20 • Valorisation matière des emballages en verre
- 21 • Valorisation énergétique des ordures ménagères
- 22 • Valorisation maximale sur l'UVE
- 23 • Faits marquants au centre de tri
- 24 • Arrêts techniques de l'UVE

## 03 Bilan environnement sur l'UVE

- 25 • Autocontrôle de l'exploitant
- 26 • Contrôles réglementaires
- 27 • Plan de suivi de l'environnement
- 28 • Système AMESA, un contrôle in situ
- 29 • Analyse des retombées atmosphériques
- 30 • Analyse des lichens, la bio-indication
- 31 • Analyse du lait
- 32 • Etude des PFAS

## 04 Prix du service public

- 34 • Données financières - global SIVERT 2025
- 35 • Traitement des déchets d'emballages recyclables et papiers
- 36 • Charges d'exploitation de la SPL
- 37 • Valorisation énergétique des ordures ménagères
- 38 • Transport des ordures ménagères
- 39 • Compte administratif 2025

## 05 Communication

- 42 • Journal Salamandre
- 43 • Circuit de visite du centre de tri
- 44 • Circuit de visite de l'UVE
- 46 • AMORCE
- 47 • DIVERS
- 48 • ECOCIR, la transition énergétique

## 06 Annexes

- 50 • Compte administratif 2025
- 51 • Revue de presse

# TERRITOIRE ET REPRÉSENTATION

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou, est un syndicat mixte intercommunal possédant la compétence traitement et la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L.224-13 du Code général des collectivités territoriales et de ses statuts.

Le SIVERT a la compétence tant pour la réalisation des ouvrages nécessaires que pour leur exploitation. La compétence traitement comprend toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination. La valorisation des déchets comprend la valorisation matière et la production d'énergie, sur toutes ses formes.

Les structures adhérentes s'engagent à réserver l'exclusivité du traitement des ordures ménagères et éventuellement de leurs déchets assimilés collectés sur leur territoire, aux unités de traitement du syndicat.

Par délibération n°21-27 du 1er octobre 2021 et arrêté préfectoral n°2021-173 du 23 décembre 2021, le SIVERT assure la compétence traitement dans son intégralité, intégrant les déchets recyclables secs ménagers avec la construction et la mise en exploitation du centre de tri à Saint-Barthélemy-d'Anjou. L'ensemble de la filière de traitement et de valorisation des déchets est ainsi maîtrisé, en complément de l'UVE qui assure la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels depuis 2004 ainsi que le traitement des biodéchets (composteurs, collecte spécifique...).

# Territoire du SIVERT

Le territoire du SIVERT s'étend au nord du Maine-et-Loire du segréen au saumurois et compte 28 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est la commune la plus importante (agglomération de 100 000 habitants).



255  
communes  
322 912  
habitants

## Missions

Le SIVERT a la charge d'assurer le traitement des déchets ménagers produits par les habitants du territoire. Les déchets concernés sont les ordures ménagères résiduelles dont les déchets recyclables issus des collectes sélectives. Le syndicat a pour objet le traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilées. Il a compétence tant pour la réalisation des ouvrages nécessaires que pour l'exploitation. La compétence "traitement" des déchets dévolue au Syndicat comprend toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination. La valorisation des déchets comprend notamment la production d'énergie, sous toutes ses formes.

Chaque structure adhérente au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire, les modes de financement du service public d'élimination des déchets et la prévention des déchets. Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des cinq structures.

## Nos équipements

**LE CENTRE DE TRI  
ANJOU TRI VALOR VALORISE  
VOS EMBALLAGES ET PAPIERS  
(POUBELLES JAUNES)**

**Valorisation Matière**

**EN 2025  
30 000 TONNES  
D'EMBALLAGES ET DE PAPIERS  
dont 14 988 tonnes du SIVERT**



*Situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou*



**CENTRE DE TRI**

Les emballages et les papiers des poubelles jaunes et bleues sont acheminés par des camions puis séparés par type de matériau (plastique, carton, métal, papier) grâce à un mélange de tri mécanique (tapis roulants, aimants, capteurs optiques) et manuel (trieurs). Les matériaux triés sont ensuite compactés sous forme de balles et envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouvelles matières premières.

Le centre de tri joue un rôle essentiel dans l'économie circulaire, en donnant une seconde vie à nos déchets recyclables.

Ce centre de tri traite jusqu'à 30 000 t/an de déchets recyclables pour le SIVERT et Angers Loire Métropole, soit environ 610 000 habitants.

**L'UNITÉ DE VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE SALAMANDRE  
VALORISE LES OMR  
(POUBELLES NOIRES)**

**Valorisation Énergétique**

**EN 2025  
63 873 MWH D'ÉLECTRICITÉ  
+  
28 103 MWH D'ÉNERGIE  
THERMIQUE**

**Valorise 120 000 t/an dont 60 172 t du SIVERT**



*Située à Lasse (Noyant-Villages)*

**UVE SALAMANDRE**

L'UVE Salamandre est une centrale thermique fonctionnant avec les déchets ménagers. Elle produit de l'électricité et de la chaleur fatale.

120 000 tonnes de déchets sont valorisées chaque année à haute température dans un four (à PCI 2200). La chaleur dégagée transforme l'eau, présente dans la chaudière, en vapeur, et fait ainsi tourner une turbine génératrice d'électricité.

Les fumées issues de la combustion sont traitées pour assurer l'absence d'impact sur l'environnement.

L'UVE Salamandre dispose d'un plan de surveillance de l'environnement établi avant même la construction de l'unité.

# Instance du SIVERT

Le comité syndical est l'instance décisionnaire. Il est habilité à prendre les décisions concernant la gestion du syndicat. Toutes les grandes orientations et décisions liées au traitement des déchets ménagers et à la valorisation matière ou énergétique sur le territoire du SIVERT de l'Anjou sont décidées par ce comité. Les délibérations prises lors de réunions sont transmises au représentant de l'État (le Préfet) et publiées, ce qui les rend exécutoires.



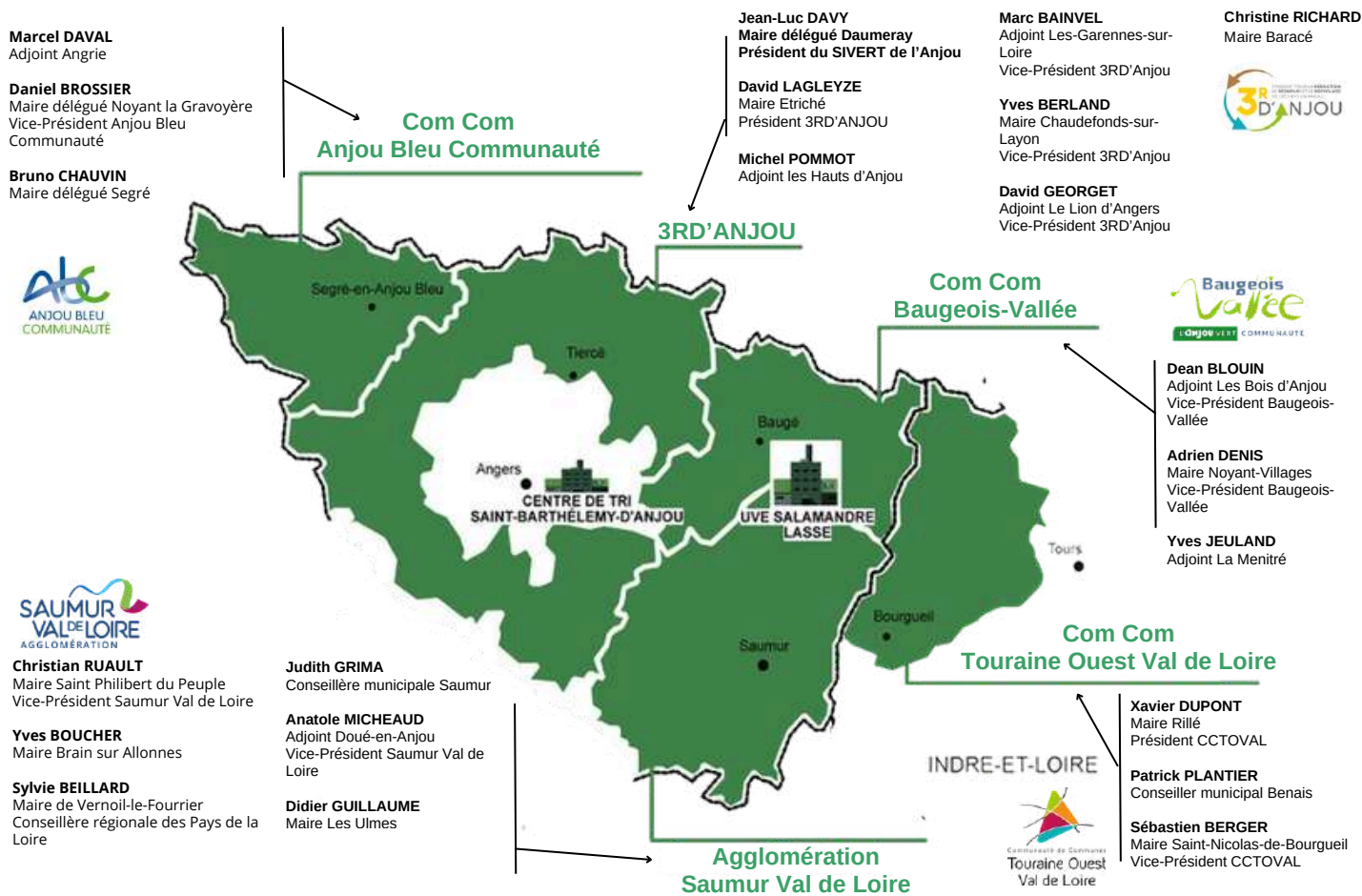
## Le comité syndical

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Le comité syndical est composé de 22 délégués et 22 suppléants désignés par les adhérents.

En 2025, le comité syndical s'est réuni à l'initiative de son président aux dates suivantes : 21 février, 27 juin, 12 septembre, 10 octobre, 1 décembre et 19 décembre.

Dans le but d'assurer la représentativité de chaque collectivité, la répartition des sièges du comité syndical est faite selon la population de chaque structure adhérente.

## Élus du SIVERT en 2025



# Instance du SIVERT

## Le Président

Le Président conduit la politique définie par le comité syndical et assure le bon fonctionnement du syndicat. Il exécute les décisions prises en comité et charge les services dont il a la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre.



**Jean-Luc DAVY**

Président du SIVERT de l'Anjou  
Président de la SPL Anjou Tri Valor  
Maire délégué de Daumeray  
Président du Siéml

## Le bureau exécutif

Le bureau exécutif a pour mission de préparer et d'étudier les différents points de l'ordre du jour du comité syndical. Il s'agit d'un organe restreint composé du Président, des Vices-Présidents ainsi que des membres du bureau.



**Christian RUAULT**

Vice-Président  
Vice-Président SVL  
Maire Saint Philibert du Peuple



**Dean BLOUIN**

Vice-Président  
Vice-Président CCBV  
Adjoint Les Bois d'Anjou



**Yves BOUCHER**

Vice-Président  
Maire Brain sur Allonnes



**Xavier DUPONT**

Vice-Président  
Président CCTOVAL  
Maire Rillé



**Anatole MICHAUD**

Vice-Président  
Vice-Président SVL  
Adjoint Doué-en-Anjou



**David LAGLEYZE**

Vice-Président  
Président 3RD'Anjou  
Maire Etriché



**Daniel BROSSIER**

Maire délégué Noyant la Gravoyère  
Vice-Président ABC



**David GEORGET**

Adjoint Le Lion d'Angers  
Vice-Président 3RD'Anjou



**Marc BAINVEL**

Adjoint Les-Garennes-sur-Loire  
Vice-Président 3RD'Anjou

# SPL Anjou Tri Valor

## Historique

Réflexion autour d'un centre de tri entre différents territoires.

**2014**

**2016**

Étude de faisabilité

Création de la SPL Anjou Tri Valor

**2017**

**2019**

Attribution de la construction et de l'exploitation à Derichebourg

Construction du centre de tri

**2020-2021**

**2022**

Mise en service

Réception du centre de tri

**Fév. 2023**

Le centre de tri permet de traiter environ 30 000 t/an de matériaux recyclables depuis 2022. Ce projet est le fruit du rapprochement entre le SIVERT de l'Anjou et Angers Loire Métropole, soit plus de 600 000 habitants. En mai 2016, ces collectivités retiennent un montage juridique spécifique permettant de se coordonner, de fédérer et de mutualiser les moyens afin de parvenir à une construction et à une exploitation commune du centre de tri.



## Représentation

Dans le cadre de la reconstitution du SIVERT (Anjou Bleu Communauté, le SISTO et le SYCTOM Loire Béconnais ayant cédé leurs actions au SIVERT au 31/12/2021 en intégrant le SIVERT), le conseil d'administration a été renouvelé le 22 février 2022.

Depuis cette date, il est composé de 7 administrateurs pour le SIVERT et 6 pour ALM. Jean-Luc Davy, Président du SIVERT, a pris la succession de la présidence depuis le 29 novembre 2023.

## La Société Publique Locale

Le montage juridique est centré autour de la création d'une Société Publique Locale (SPL) dont la vocation est de devenir maître d'ouvrage du centre de tri en se voyant confier le soin de financer, de concevoir, de construire puis d'exploiter et d'assurer la maintenance du centre de tri.

La SPL permet à Angers Loire Métropole et au SIVERT de mettre en place des politiques communes de tri des emballages et des papiers.

À ce titre, la SPL conclut tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de sa mission, dans le respect des règles des marchés publics, ainsi que la mobilisation des financements de toutes natures.

La fin d'année 2025 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau directeur pour la SPL ainsi qu'une nouvelle responsable de site pour DERICHEBOURG.

## La SPL en 2025

**2**

collectivités :  
SIVERT + ALM

**13**

administrateurs

**6**

conseils  
d'administrations

Angers Loire Métropole	SIVERT
Jean-Louis DEMOIS Vice-Président	Jean-Luc DAVY - Président
Stéphane PABRITZ	Dean BLOUIN
Philippe ABELLARD	Xavier DUPONT
Corinne GROSSET	Daniel BROSSIER
Robert BIAGI	Yves BERLAND
Christine BLIN	David GEORGET
	Christian RUAULT

# Renouvellement de la DSP de l'UVE

2025 a été marqué par le choix d'un nouveau délégataire, le 1er décembre, à l'unanimité après 2 ans de procédures. Le délégataire retenu est "PAPREC Energies".

## Renouvellement de la DSP : les grandes étapes

Délibération des collectivités (engagement) pour la création du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) : SIVERT + Angers Loire Métropole + Tours Métropole Val de Loire + Com Com du Pays sabolien **Fin 2023**

**1er semestre 2024** Concertation préalable et Sourcing

Lancement de l'appel d'offres européens **1 juillet 2024**

**1 décembre 2025** Choix du délégataire à l'unanimité par le comité syndical : Paprec Energies est retenu pour la construction et l'exploitation

Début de la Délégation de Service Public (DSP) et début de la phase de travaux **28 février 2026**

Après 2 années de procédures, le comité syndical du SIVERT a retenu à l'unanimité la société PAPREC Energies le 1er décembre. Le contrat, signé le 18 décembre, prévoit la modernisation de l'installation existante et une extension reposant sur la construction d'une seconde ligne de four destinée à accueillir les déchets ménagers des partenaires du GAC. Les travaux débuteront fin 2026 pour une mise en service complète prévue au printemps 2030. L'investissement est estimé à plus de 173 millions d'euros, pour un contrat global dépassant les 753 millions d'euros. Il s'agit de l'un des projets les plus importants du Maine-et-Loire pour les années à venir.

**PAPREC Energies**  
proposé par le Président de la CDSP  
après 2 ans de procédures

**1 décembre**  
choix du Comité Syndical  
à l'unanimité

**18 décembre**  
signature du contrat

## Les partenaires du GAC



## Le GAC, un partenariat de collectivité

Chaque partenaire du GAC portera l'investissement qui lui est dédié : le SIVERT, la modernisation de la ligne actuelle pour 25,3 millions d'euros ; les trois autres collectivités, la construction de la seconde ligne de four pour 134,30 millions d'euros au prorata des tonnages apportés. En revanche, les coûts d'exploitation seront les mêmes pour tous. Le SIVERT, coordonnateur du GAC, assurera le contrôle du fonctionnement de l'UVE dans son ensemble et dans toutes ses dimensions : financière, environnementale et contractuelle. Un COPIL et COTECH assurent la coordination et les échanges avec l'exploitant et les collectivités.

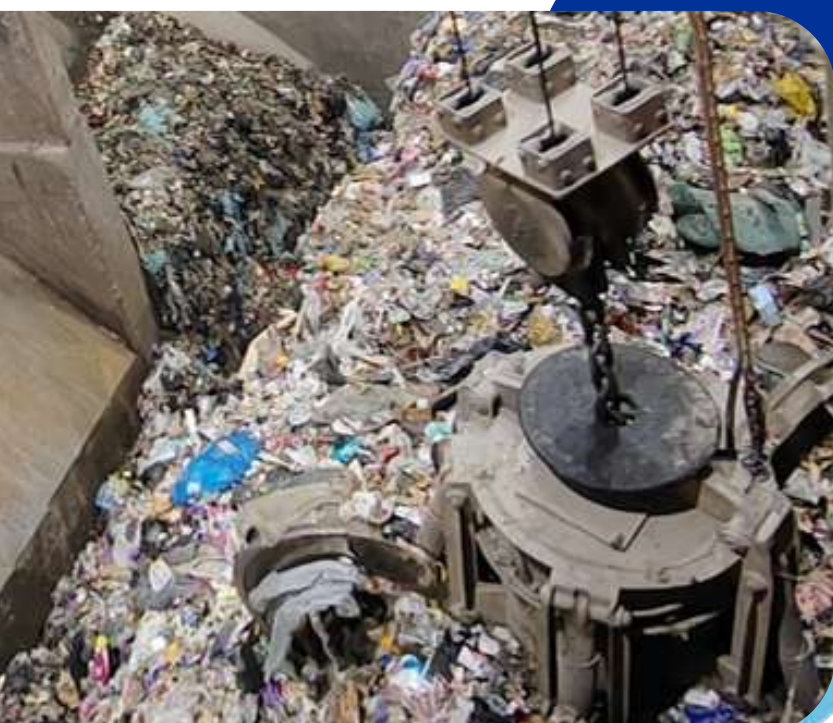
# QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Le SIVERT s'est doté de deux sites de traitement capables de répondre à une obligation de résultat et garants de la continuité du service public.

Le centre de tri Anjou Tri Valor est le fruit du rapprochement entre le SIVERT de l'Anjou et Angers Loire Métropole, via la SPL Anjou Tri Valor. Cette dernière a retenu la société Derichebourg Environnement pour construire, exploiter et assurer la maintenance du projet.

Le SIVERT est porteur du projet Salamandre. L'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre s'exerce dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), dont la société SAVED Véolia Propreté est le délégataire depuis 2006. Le contrat se terminera le 28 février 2026, un nouveau délégataire, PAPREC Energies ayant remporté l'appel d'offres, prendra ses fonctions le 1er mars 2026. Le SIVERT est propriétaire de l'UVE Salamandre au terme de la première délégation, et sera propriétaire de la nouvelle ligne de four au terme de la prochaine délégation, soit le 1er mars 2051.

La présence du personnel de la collectivité sur ces 2 sites est le témoin de la volonté d'implication des élus pour leurs contrôles. Le rôle de la collectivité est d'assurer le contrôle de la qualité du service public comme des enjeux techniques et financiers.



# Emplois SIVERT

Au SIVERT, une équipe de neuf agents veille au bon respect des contrats et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement du centre de tri et de l'UVE. La présence du personnel sur ces sites est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le suivi et la garantie des engagements contractuels des entreprises choisies pour assurer la continuité et la qualité du service public.

## Le contrôle du SIVERT

À l'UVE, en assurant lui-même le contrôle des déchets entrants, le SIVERT se porte garant de la qualité des déchets admis sur l'Unité. L'ingénieur du SIVERT peut suivre la qualité de l'Unité au jour le jour. Une technicienne territoriale se charge du suivi technique du centre de tri. Le SIVERT assure un contrôle financier ainsi que le respect des termes du contrat négocié avec le délégataire.

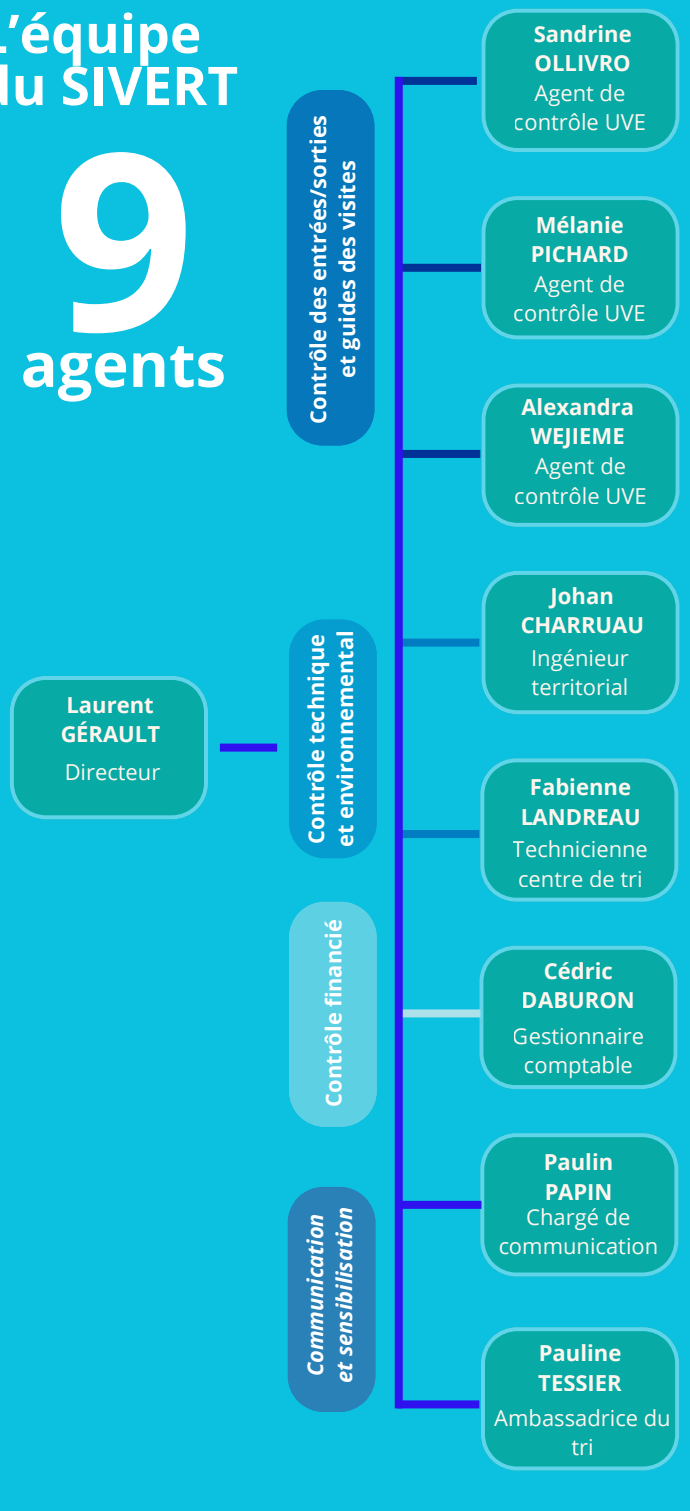
## Lien avec la population

Le SIVERT réalise des supports de communication à destination des citoyens avec la volonté d'apporter des clés de compréhension des enjeux liés au tri, à la transition énergétique, à la valorisation et au traitement des déchets. Un déploiement sur le territoire s'opère depuis cette année avec la présence sur des marchés et des comices de l'ambassadrice du tri pour échanger avec les citoyens.

Des circuits pédagogiques guidés par les équipes du SIVERT ont été mis en place pour faire découvrir le processus de valorisation des déchets au plus grand nombre.

## L'équipe du SIVERT

# 9 agents



## Autres salariés sur les sites

### 45

salariés pour l'exploitant du centre de tri Derichebourg

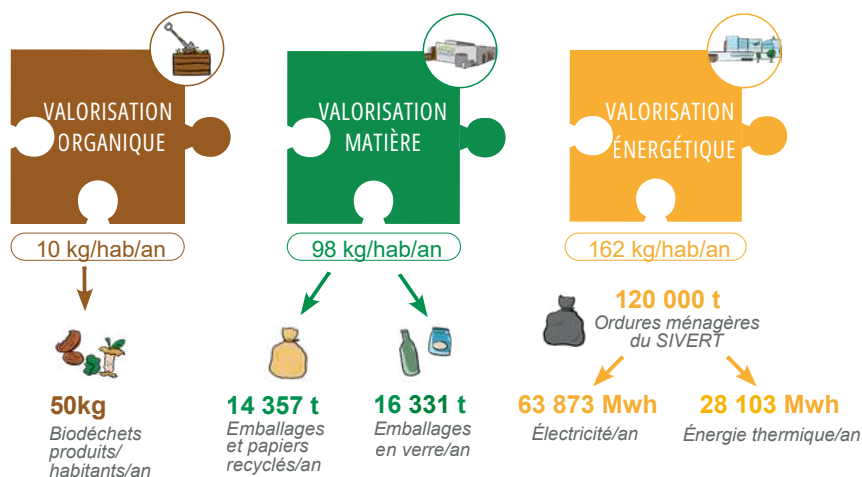
### 27

salariés pour le délégataire de l'UVE Salamandre SAVED

### 1

Directeur général du centre de tri Anjou Tri Valor

# Complémentarité des filières et des installations



Le parcours des déchets est très sélectif : la filière s'articule autour de systèmes et d'outils de traitement pour valoriser au mieux chaque type de déchet. Le SIVERT a la charge d'assurer le traitement des déchets ménagers produits par les habitants du territoire. Les déchets concernés sont les biodéchets, les déchets d'emballages et papiers, les déchets recyclables (REP) et les déchets ménagers résiduels.

## Vers une valorisation maximale

Face aux défis énergétiques et environnementaux, la valorisation des déchets se présente comme un levier essentiel. Valorisés de manière optimale, les déchets deviennent une source de production d'énergie locale, renouvelable et durable et permettent de préserver les ressources naturelles, de nourrir les sols grâce aux matières organiques, et de soutenir une transition écologique au service des territoires.

Depuis 2007, le SIVERT fait de la valorisation organique une priorité. Il subventionne l'achat de composteurs à hauteur de 15 € l'unité, en complément des aides des collectivités de collecte, et depuis 2023, pour les lombricomposteurs.

En 2025, **1 461 composteurs** ont été financés (3Rd'Anjou : 427, CCBV : 52, CCTOVAL : 150, ABC : 51, CASVL : 781), soit un **total de 25 355 distribués depuis 2007**.

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, certaines collectivités du SIVERT ont lancé une expérimentation de points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires, afin d'apporter une solution alternative au composteur, particulièrement pour les urbains.

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages.

Depuis 2022, le centre de tri Anjou Tri Valor, construit conjointement avec Angers Loire Métropole, traite l'ensemble des emballages des collectivités. Il permet de maîtriser l'ensemble de la filière environnementale de traitement et de valorisation des déchets. **En 2025, 14 357 tonnes de déchets recyclables ont été collectés et envoyés au centre de tri. Il faut y ajouter 16 331 tonnes de verre.**

L'UVE Salamandre est le dernier maillon de la filière globale des déchets ménagers du territoire. Les ordures ménagères ont de l'énergie, plus précisément un Pouvoir Calorifique Interne (PCI) transformable en énergie.

Elle transforme les déchets en combustibles, via un système de cogénération. En 2025, **63 873 MWh d'électricité ont été distribués sur le réseau de distribution et 28 103 MWh d'énergie thermique** ont été acheminés jusqu'aux Serres de la Salamandre. Installé fin 2021, un réseau de chaleur permet d'acheminer la chaleur fatale récupérée jusqu'aux serres (ECOCIR).

# Optimisation du tri

## Le centre de tri Anjou Tri Valor

Le centre de tri est construit en lieu et place de l'ancien site de Traitement Mécano Biologique "Biopole" fermé en 2016, à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Il vient donner une seconde vie au site qui n'avait plus d'activité depuis sa fermeture.

La chaîne est adaptée aux extensions des dernières consignes de tri : trieurs optiques pour différencier les types de plastiques à l'aide d'un laser, séparateurs balistiques pour répartir les matériaux en fonction de leur nature...

**22 521 k €**

coût d'investissement au 31 décembre 2025  
(dont bâtiment : 6 709 k € amorti sur 20 ans/ installations)

**610 000 hab.**

(SPL Anjou Tri Valor : SIVERT + ALM)

**35 000 t/an**

capacité maximale du centre de tri pour les déchets d'emballages recyclables (SIVERT + ALM)

**jusqu'à 11,6 t/h**

traitement des déchets d'emballages recyclables

**12 flux**

matières recyclables

Après deux ans de travaux, le centre de tri Anjou Tri Valor est sorti de terre et les tests de mise en service ont débuté fin 2021 avec une montée en charge progressive. Les premières tonnes sont arrivées sur site le 18 octobre 2021. Le site a été réceptionné en février 2023.

En 2025, ce sont 33 200 t qui ont été triées sur le site.



## Rapport - essais de performances réalisés en octobre 2025

Essais réalisés	Engagement tenu (oui / non)
Taux de disponibilité	Oui
Débit nominal	Non pour le flux multi Oui pour le flux emballages
Nombre d'objets indésirables par minute et par membre supérieur :	Non pour 4 tables emballages sur 9 Non pour 2 tables multi sur 10
Nombre maximal d'indésirables par table de tri	Non pour 7 tables emballages sur 9 Non pour 8 tables multi sur 10
Taux de captation	Oui pour 6 flux Non-respect des garanties titulaire mais respect des garanties minimales pour 3 flux (petits aluminium, Ferreux, PEHD-PP) Non-respect des garanties minimales pour 3 flux (GDM, Films dev. et ELA).
Taux de pureté	Oui pour 2 flux (garanties titulaire) Non-respect des garanties titulaire avec un écart de moins de 1 point de pourcentage : 5 flux Non-respect des garanties titulaire avec un écart supérieur à 1 point de pourcentage : 7 flux
Taux de valorisables dans les refus	Non sur la base de la moyenne des 4 résultats
Presse à balles	Oui

## Essai de performance

Chaque année, des tests de performance sont réalisés afin de vérifier le respect des engagements contractuels.

Les essais réalisés fin octobre 2025 ont montré que certains engagements n'étaient pas respectés. Il est toutefois important de préciser que de nouveaux réglages ont été effectués par le fabricant PELLENC début novembre. Les résultats de ces essais reflètent donc la situation antérieure à ces ajustements.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration prévus en mai 2026 ont pour objectif de renforcer les performances de l'installation au regard de certaines carences (voir tableau ci-contre).

Le SIVERT est mobilisé au quotidien aux côtés de la SPL afin de garantir le respect du contrat conclu avec Derichebourg, en particulier par la présence quotidienne d'une technicienne et d'une ambassadrice du tri.

# Valorisation matière des emballages et papiers



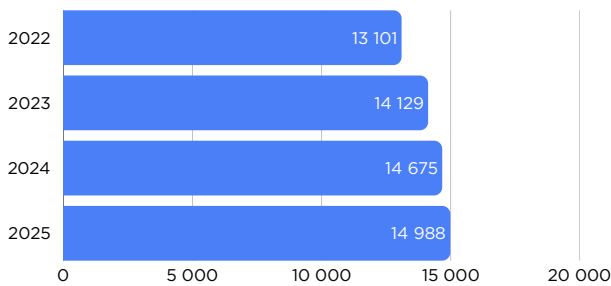
**14 987,82 t**  
d'emballages et papiers entrants SIVERT

## Tonnages entrants - centre de tri

Tonnages entrants	EMB*	Multi**	Cartons***	Papiers****	TOTAL
3RD'Anjou	2 317	2 781,70	-	-	5 098,70
ABC	1 859,94	-	-	-	1 859,94
CCBV	-	1970,74	183,38	55,30	2 209,42
CASVL	2 168,34	2 306,02	-	-	4 474,36
CCTOVAL	1 345,40	-	-	-	1 345,40
TOTAL SIVERT	7 690,68	7 058,46	183,38	55,30	14 987,82
TOTAL ALM	-	16 136,09	1 892,58	-	18 028,67
TOTAL SIVERT + ALM	7 690,68	23 194,55	2 259,34	55,30	33 199,87

\*Emballages : collecte séparée des emballages et des papiers  
 \*\*Multimatériaux : collecte en mélange des emballages et des papiers  
 \*\*\* Cartons : emportés par la collectivité (non systématique)  
 \*\*\*\* Papiers : pour certaines collectivités (dépend du mode de collecte)

## Évolution des tonnages SIVERT



## Estimation production d'emballages par habitant (hors verre)

**49,5 kg/hab/an**

moyenne de la production d'emballages des habitants du SIVERT



3RD'Anjou : 42 kg/hab/an

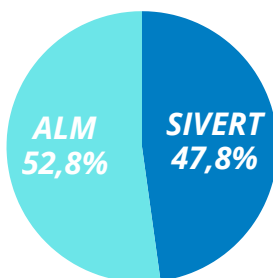
ABC : 54 kg/hab/an

CCBV : 64 kg/hab/an

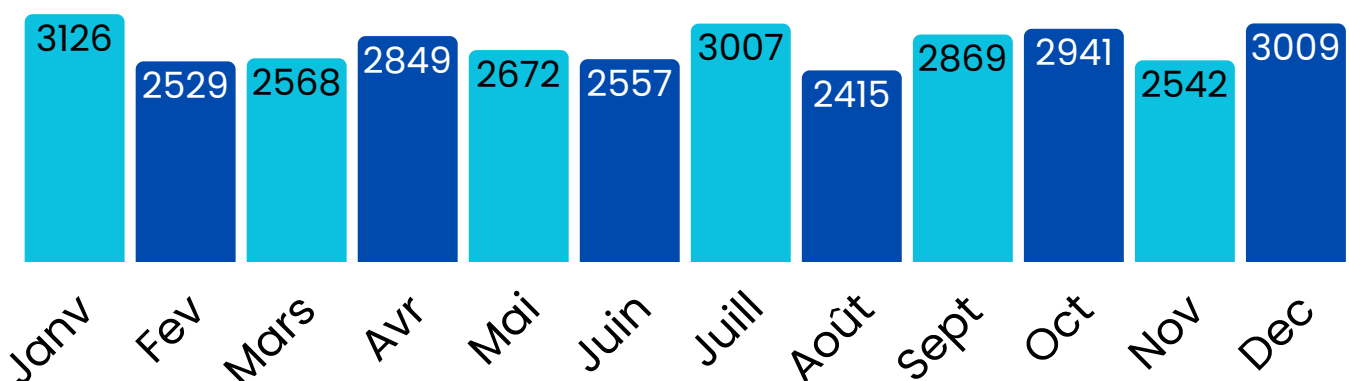
CASVL : 46 kg/hab/an

CCTOVAL : 41 kg/hab/an

## Répartition des tonnages SIVERT/ALM sur le centre de tri



## Les tonnages mensuels SIVERT et ALM



# Valorisation matière des emballages et papiers

En triant, les déchets d'emballages recyclables sont utilisés à la place de matières premières. La production de nouvelles matières premières secondaires, issues du recyclage des déchets, permet de réduire les besoins en énergies nécessaires à l'extraction et à la transformation des matières premières.

**14 358**  
tonnes de matières recyclables SIVERT expédiées

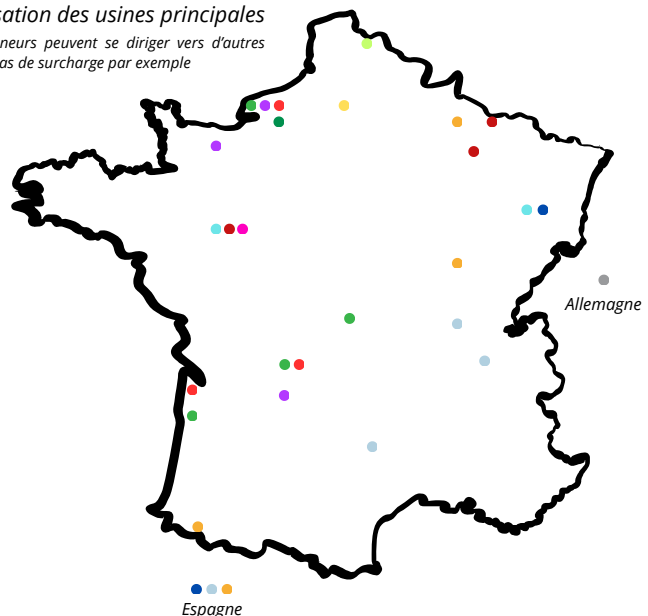
**80,56%**  
de matières recyclables expédiées en France

## Les repreneurs

Les installations de recyclage sont situées principalement en France et chez les voisins européens. L'objectif en France est d'accroître la part de produits recyclés sur notre territoire, notamment en réindustrialisant certaines filières.

### Localisation des usines principales

Les repreneurs peuvent se diriger vers d'autres sites, en cas de surcharge par exemple



#### Légendes :

● **GDM** : VPK Normandie (27), DS Smith (76), VPK Corenso (24)  
 ● **Cartons** : Smurfit (87), DS SMITH (76), SMURFIT BIGANOS (33)  
 ● **Acier** : BAUDET BLAIRINGHEM (59), DBG REVIVAL (59)  
 ● **Films plastiques** : Machaon (51), Paprec Seiches (49), Trivosges Conflans (54)  
 ● **Flux développement** : Paprec (49), TRIVOSGES EPINAL (88)  
 ● **PEHD-PP** : CPA Recyclage (01), Paprec Plastiques (71), Environnement (48), Espagne  
 ● **PET clair** : Plastipak (21), Wellman Verdun (55), Suez RV Plas ATL (64), Espagne

● **JRM** : Norske (88), Espagne  
 ● **EMR** : Smurfit (87), Smurfit (33), DS Smith (76)  
 ● **ELA** : Essity (27)  
 ● **Alu rigide** : Regeal Affimet (60)  
 ● **Alu souple** : Prezero Pyral GmbH (Allemagne)  
 ● **Refus** : UVE Salamandre (49)

## Le bilan SIVERT par matière



#### Glossaire :

- **GDM (Gros de Magasin)** : petits papiers, déchirés, chiffonnés, de mauvaise qualité
- **JRM (Journaux, Revues, Magazines)** : papiers imprimés
- **EMR (Emballage Ménager Recyclable)** : boîte de céréale, boîte de carton, boîte de médicament
- **ELA (Emballage Liquide Alimentaire)** : brique alimentaire
- **Flux dev (Flux de développement)** : matériaux triés en test, filières émergentes ou flux secondaires du tri
- **PEHD-PP (Polyéthylène Haute Densité - Polypropylène)** : bidons de lessive, bouchons, pots de yaourt
- **PET clair (Polyéthylène téréphthalate)** : Bouteilles et flacons en plastique transparent

# REFUS DE TRI

## Pourcentage de refus de tri par collectivité

Collectivité	Refus de tri sur 2025 (en %)
3RD'Anjou Emb* Multi**	25,18 22,59
ABC	34,11
CCBV	17,06
CASVL	16,59
CCTOVAL	21,13

\*Emballages : collecte séparée des emballages et des papiers

\*\*Multimatériaux : collecte en mélange des emballages et des papiers

**66 170,40€**  
coût des refus de tri en 2025

**3 803 t**

de refus de tri en 2025

Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

Ces déchets résultent d'un mauvais tri ("erreur" de tri) des ménages.

Les refus de tri sont très coûteux pour les collectivités, et donc les citoyens en raison des transports "inutiles" qui résultent des erreurs de tri.

Cette dépense est évitable en adoptant les bons gestes de tri et en respectant les consignes de tri. On réduit ainsi les coûts de traitement et les coûts de transport.

## Les erreurs de tri - quelques exemples



**Risque Incendie**  
Bombonnes de gaz  
Piles



**Risques matériels**  
Gravats  
Objets volumineux



**Risques matériels**  
Gravats  
Objets volumineux



**Risque sanitaire**  
Sac d'ordures ménagères résiduelles  
Cadavre animal  
Médicaments



**Risque sanitaire + environnement**  
Produit dangereux  
Médicaments



**Risque coupure**  
Ampoule : déchet dangereux - filière spécifique nécessaire  
Objets coupants / pointus



**Risque de bourrage**  
Textiles



Ces déchets ont été retrouvés au centre de tri sur les tapis et lors des caractérisations.

# Valorisation matière les emballages en verre

En triant, les déchets d'emballages recyclables sont utilisés à la place de matières premières. La production de nouvelles matières premières secondaires, issues du recyclage des déchets, permet de réduire les besoins en énergies nécessaires à l'extraction et à la transformation des matières premières.



**Gestion des emballages en verre sur le territoire du SIVERT de l'Anjou par les syndicats de collecte en 2025.**

**50,8 kg/hab/an**

moyenne de la production d'emballages en verre des habitants du SIVERT

113 colonnes de verre  
**1 760 tonnes**  
51 kg/hab/an  
Expédition : Everglass, Châteaubriant et Rozet

397 colonnes de verre  
**5 954 tonnes**  
49 kg/hab/an  
Expéditions : Wingles, Reims, Izon, St-Romain-le-Puy ou St-Menge

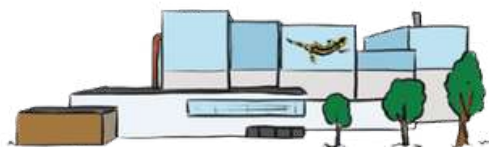
157 colonnes de verre  
**1 665 tonnes**  
48 kg/hab/an  
Expéditions : Wingles, Reims, Izon, St-Romain-le-Puy ou St-Menge



416 colonnes de verre  
**5 228 tonnes**  
53 kg/hab/an  
Expéditions : Wingles, Reims, Izon, St-Romain-le-Puy ou St-Menge

112 colonnes de verre  
**1 724 tonnes**  
52 kg/hab/an  
Expédition : Châteaubriant ou Rozet

# Valorisation énergétique des ordures ménagères



**60 171,92 t**

de déchets SIVERT traités  
dont 50 911,24 t d'OMr

## Tonnages entrants - UVE Salamandre

Tonnages entrants	Ordures Ménagères Résiduelles	Encombrants Incinérables	Déchets d'Activités Economiques	Refus de tri
CCBV	3 515,56	1 512	0	374,34
ABC	3 238,04	0	0	732,84
CASVL	22 555,16	1 080	0	1 026,20
3RD'Anjou	14 250,80	0	0	1 344,68
CCTOVAL	5 319,70	2 878,08	0	312,46
Conseil départemental 49	100,32	0	0	0
VALOR3E	1 931,66	0	0	0
<b>TOTAL SIVERT</b>	<b>50 911,24</b>	<b>5 470,16</b>	<b>0</b>	<b>3 790,52</b>
<b>TOTAL HORS SIVERT</b>	<b>48 416,56</b>	<b>46,94</b>	<b>7 408,10</b>	<b>1 722,44</b>
<b>TOTAL UVE</b>	<b>99 327,80</b>	<b>5 517,10</b>	<b>7 408,10</b>	<b>5 512,96</b>

## Capacité de traitement

La capacité réglementaire de traitement est au maximum de 120000 t/an (à PCI 2 200) de déchets ménagers et assimilés sur une seule ligne.

L'UVE fonctionne à pleine capacité dont un peu plus de la moitié par les déchets des collectivités du SIVERT, et le reste (le vide de four) par des déchets apportés par le délégataire dans le cadre de ses propres marchés (collectivités, entreprises...).

En 2025, l'UVE a fonctionné 8 040 h et a valorisé 117 400 tonnes de déchets en énergie.

## Arrêts techniques

Lors des arrêts techniques courts, les déchets continuent d'alimenter la fosse. Les collectivités du SIVERT poursuivent la collecte de leurs ordures ménagères afin d'assurer la continuité du service public. En amont, Véolia ralentit l'apport de ses déchets du vide de four (hors SIVERT).

Lors des arrêts plus longs, seuls les encombrants des déchèteries du territoire du SIVERT peuvent être détournés pour des questions de sécurité. Les Ordures Ménagères Résiduelles sont mises en balles sur site avant d'être valorisées énergétiquement lorsque l'UVE est remise en fonctionnement.

En effet, la continuité et la qualité du Service Public sont des engagements essentiels du contrat signé entre SIVERT et SAVED.

En 2025, 365,56 tonnes d'encombrants ont été détournés durant les arrêts techniques (CCBV : 67,26 t et CCTOVAL : 298,30 t).

## Estimation production d'OMr par habitant

(avec refus de tri mais hors déchèterie)

**153 kg/hab/an**

moyenne de la production d'OMr des habitants du SIVERT

**3RD'Anjou : 128 kg/hab/an**



**ABC : 115 kg/hab/an**



**CCBV : 113 kg/hab/an**



**CASVL : 241 kg/hab/an**



**CCTOVAL : 169 kg/hab/an**



Balles de déchets stockées pendant un arrêt technique

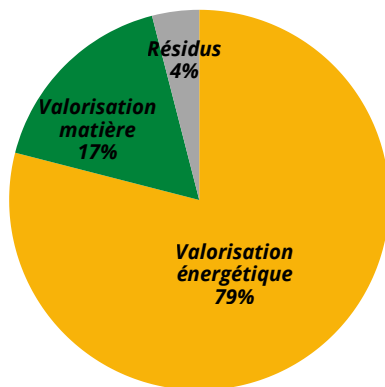
**Aucune ordures ménagères résiduelles n'a été détournée à ce jour.**

# Complémentarité des filières sur l'UVE

Grâce à la chaleur issue de la combustion des déchets, l'eau de la chaudière est transformée en vapeur. Celle-ci est projetée sur la turbine, qui entraîne un alternateur pour produire de l'électricité. Un hydrocondenseur récupère, en sortie de turbine, le maximum d'énergie présente dans la vapeur. L'eau chaude produite est acheminée depuis l'UVE jusqu'aux serres via un réseau enterré, par le biais d'un échangeur thermique.

## Production de l'UVE

96% de valorisation



UVE et Serres de la Salamandre



Hydrocondenseur

**100,7%**  
performance énergétique  
(calcul selon la formule définie par l'arrêté du 7 décembre 2016)



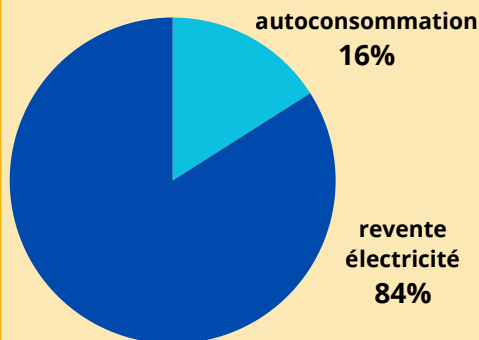
## Valorisation maximale

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

**63 873 MWh**

Production d'électricité

soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur



**28 103 MWh**

Énergie thermique vendue

soit 4 015 MWh/ha/an de chaleur fatale récupérée jusqu'aux Serres de la Salamandre (7 ha en 2025)



### VALORISATION MATIÈRE

**16 699 t**

Mâchefers

Tous les mâchefers en 2025 sont classés type 1 ou type 2 (c'est à dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.

En sortie de four, les résidus solides sont récupérés : il s'agit des mâchefers, constitués de la partie minérale des déchets. Ils servent de remblais en technique routière.

**2 004 t**

Ferreux

**343 t**

Non ferreux

Parmi les mâchefers, on extrait également des matériaux de grande valeur : les ferreux et les non ferreux. Ils sont envoyés en aciérie afin d'être recyclés.



### RÉSIDUS

**4 307 t**

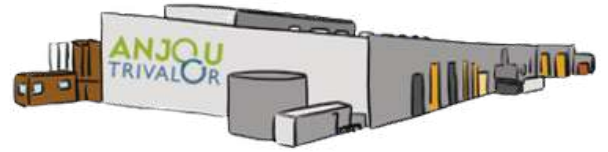
Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

Issus du traitement des fumées, les REFIOM sont ensuite envoyés à Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

Ce sont les seuls déchets non valorisés sur l'UVE.



## Faits marquants au centre de tri



### Déclenchement mousse

9 janvier

Un chauffeur a activé par erreur le système d'urgence anti-incendie (déclenchement mousse).

### Nouvelle direction Polyvalor

3 novembre

Arrivée de la nouvelle directrice des équipes de Polyvalor (filiale de DERICHEBOURG, exploitant du centre de tri), Clara FAUCHERON.

### Passage au flux multi de Saumur

1er juillet

Dans le cadre de sa politique en faveur d'une gestion des déchets plus simple, plus efficace et plus durable, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait évoluer ses consignes de tri afin de les harmoniser avec les directives nationales. Les papiers et les emballages vont tout deux dans le bac jaune ou en point d'apport volontaire. Cette évolution vise à simplifier le geste de tri des habitants en supprimant la distinction entre le bac jaune et la colonne papier bleue. Cette évolution concerne 45 000 foyers.

### Nouvelle direction SPL

1er décembre



Arrivée du nouveau directeur de la SPL Anjou Tri Valor, Olivier ROZÉ.

### Départs de feu

Plusieurs départs de feu ont eu lieu sur l'année :

- Janvier : 1
- Mars : 3
- Juin : 1
- Août : 2
- Novembre : 2
- Décembre : 1

Ces départs concernent essentiellement la presse à paquets. L'intervention du personnel a permis de stopper les départs de feu.

Les causes de ces départs de feu viennent de la présence d'éléments jetés dans les bacs de tri qui ne doivent en aucun cas arriver au centre de tri (piles, batteries), et qui disposent de filières spécifiques et de bacs spécifiques pour être triés.

## AUDITS SÉCURITÉ ET MAINTENANCE

### Audit sécurité

L'audit maintenance de fin 2024 a fait apparaître la nécessité d'un bilan plus poussé sur la réalisation des opérations de maintenance dans les conditions de sécurité en vigueur.

L'audit maintenance réalisé en juin 2025 puis en décembre 2025 a montré des progrès dans le pilotage des interventions, la mise en place de procédures et la sécurisation des accès. Néanmoins il reste à réduire les temps de dépannage par le développement des compétences pour favoriser la maintenance préventive. De même, les routines de nettoyage mises en place en juillet 2025 ont trop souvent été abandonnées au profit de l'exploitation. Le SIVERT s'attache à contrôler la qualité de la maintenance et le respect du contrat passé entre la SPL et Dericherbourg, le délégataire exploitant.



## Arrêts techniques de l'UVE

Les chantiers lors des arrêts techniques consistent notamment à nettoyer la chaudière qui s'encrasse et entretenir les autres pièces vitales comme le grappin, le four... Une nécessité pour le site en fonctionnement 24h/24 et 7j/7. Une attention particulière est aussi portée au traitement des fumées car en cas de dysfonctionnement, c'est l'arrêt immédiat de l'Unité !

Lors des arrêts techniques, une multitude d'intervenants internes et externes sont mobilisés. C'est parfois deux fois plus de personnels que d'habitude sur le site. Tous les corps de métiers se côtoient : soudeurs, mécaniciens, contrôleurs techniques...

### Principaux travaux en 2025



#### Traitement des fumées

- Remplacement de 6 modules du lit catalytique inférieur
- Nettoyage contrôle du réacteur



#### Auxiliaires

- Entretien des cellules HT réglage de la course du disjoncteur
- Remplacement paliers tirage et scr

Le contrat de délégation entre le SIVERT et Véolia acte les équipements comme biens de retour au domaine public. Aussi, afin de garantir leurs performances, leur fiabilité et s'assurer que le SIVERT récupérera dans un état de bon fonctionnement, ils sont soumis à un ensemble de contrôles et de travaux au cours d'arrêts techniques programmés deux fois par an. En 2025, le premier a eu lieu du 10 au 28 juin, l'autre à l'entrée de l'hiver du 17 au 21 novembre.



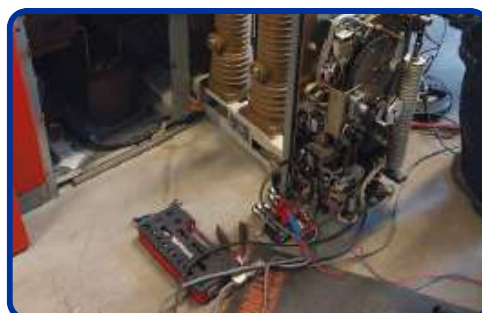
#### Chaudière

- Remplacement d'une partie écran médian
- Remplacement du collecteur latéral droit
- Remplacement de bi-tubes surchauffeurs



#### Four

- Contrôle général de la grille
- Réfection des réfractaires



# BILAN ENVIRONNEMENT

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS (Commission de Suivi de Site), présidée par le sous-préfet de Saumur. Les résultats 2025 ont été présentés le 12 février 2026 à la CSS.



## Autocontrôle de l'exploitant

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de «Troisième Génération», avec des performances environnementales démontrées grâce aux contrôles déployés.



## Contrôle continu des VLE\* 2025

	Combustion (°C)	Concentrations polluants (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)						
	T2s	HCL	CO	SO2	NOx	COT	NH3	Poussières
Janvier	1110	5,07	4,14	4,39	59,52	0,34	0,46	0,32
Février	1133	4,66	3,92	6,17	59,07	0,30	0,49	0,27
Mars	1102	5,43	4,37	10,72	59,94	0,30	0,52	0,27
Avril	1101	5,53	4,23	10,45	58,28	0,38	0,67	0,48
Mai	1107	5,64	3,65	6,32	58,08	0,28	0,36	0,25
Juin	1108	5,33	4,53	6,18	57,75	0,36	0,31	0,56
Juillet	1085	5,23	5,25	12,98	59,80	0,28	0,21	0,41
Août	1083	5,34	6,58	10,76	60,16	0,29	0,25	0
Septembre	1096	5,23	5,58	10,13	60,02	0,31	0,34	0,01
Octobre	1094	5,45	4,52	9,75	56,53	0,28	0,36	0,01
Novembre	1108	4,98	4,79	7,67	56,11	0,29	0,51	0,03
Décembre	1125	5,29	3,87	7,62	56,34	0,31	0,26	0,02
Moyennes	1104	5,26	4,62	8,59	58,47	0,31	0,39	0,22
V.L.E (jour)		9	45	40	80	9	25	5

**100%**

Respect des moyennes par jour

**100%**

Respect du 95% CO

**100%**

Respect des flux journaliers

## Contrôles réglementaires

En 2025, deux contrôles ont été réalisés par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz telles que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne. Dans les faits, les équipements de traitement des fumées permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues dans l'arrêté d'exploitation (de 20 % à 80 % inférieures à celles autorisées par l'arrêté préfectoral).

La réglementation impose à l'exploitant de l'UVE un contrôle effectué par une société indépendante agréée.



## Contrôle continu des VLE 2025

	Unité	Arrêté Préfectoral	avril 2025	sept. 2025
Monoxyde de Carbone (CO)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	45	6,63	4,9
Composés Organiques (COVT)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	0,89	0,19
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	5	0,26	1,08
Chlorure d'Hydrogène (HCL)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	8	3,76	4,9
Acide Fluorhydrique (HF)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,5	0,05	0
Dioxyde de soufre (SO2)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	40	12,63	13,43
Oxyde d'azote (NOX)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	80	56,99	69,9
Mercure (Hg)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,02	0,0006	0,0015
Cadium + Thallium (Cd+Ti)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,02	0,00068	0,0001
Antimoine - Arsenic - Plomb - Chrome - Cobalt - Cuivre - Manganèse - Nickel - Vanadium (Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,25	0,012	0,013
Dioxines et Furanés (PCDD/PCDF)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,08	0,000832	0,0024
Ammoniac (NH3)	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	10	1,07	0,63

# Le plan de suivi de l'environnement

## Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité de ce plan de suivi complémentaire défini en 2002.

## Un état des lieux avant démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées par des organismes indépendants.

Au-delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'UVE, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère. Il s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour de l'UVE.



## 4 rayons d'action



In-situ, les mesures de dioxines en semi-continu



Dans un rayon de 10 km, le lichen



Dans un rayon de 3 km, les retombées atmosphériques



Dans les exploitations voisines, le lait des vaches

## Systeme AMESA un controle in situ

Une sonde de prelevement placee dans la cheminée est reliee à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prelevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de controle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (debit et volumes de gaz prelevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.

Afin d'exercer un controle de respect de la norme d'émission de 0,1 ng I-Teq/Nm3 en dioxine, un système de prelevement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA. Rendu obligatoire en France en 2014 dans les UVE, ce système a été déployé sur l'UVE Salamandre dès la première tonne traitée. Ainsi il est possible de voir l'absence d'impact négatif sur l'environnement du site.

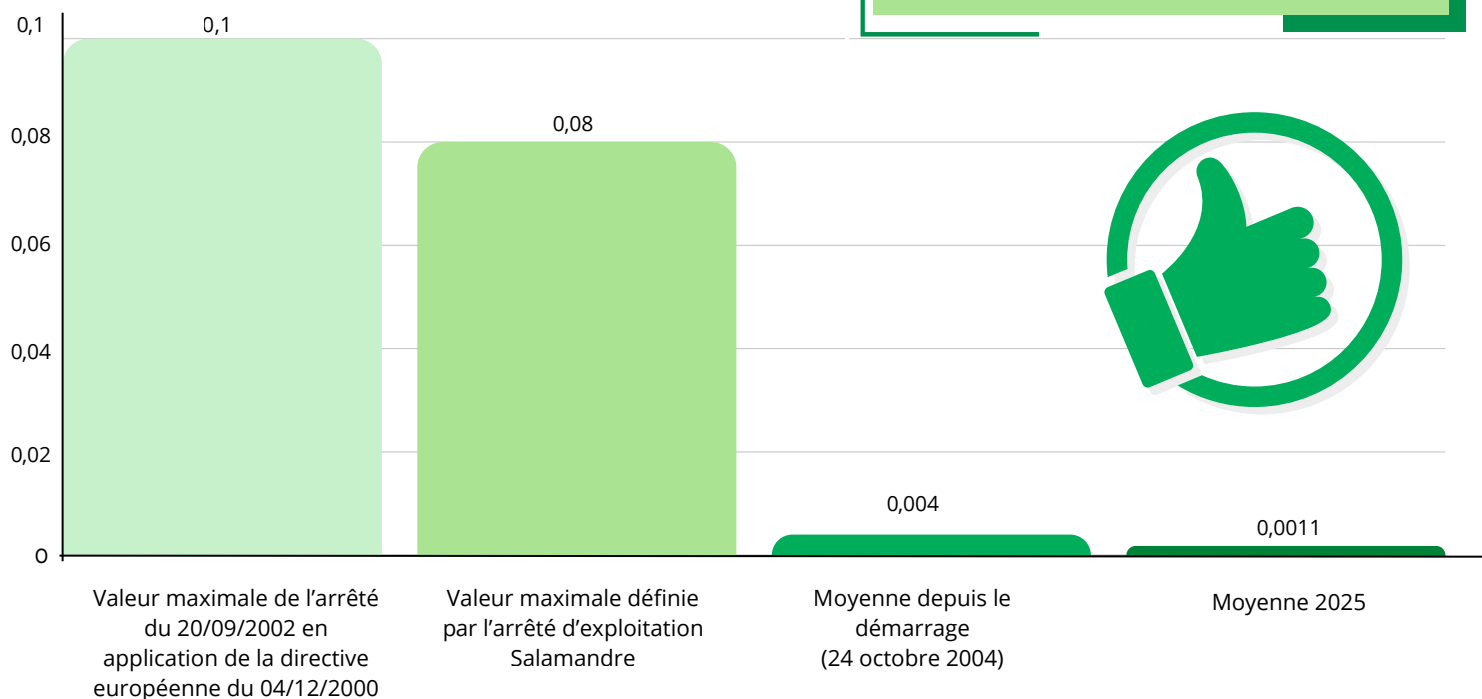


### Moyenne des campagnes 2025

**0,0011 ng I-Ted/Nm3**

moyenne 2025  
de suivi des dioxines

ng I-Ted / Nm3



### Conclusion 2025

Sur l'année 2025, la moyenne des valeurs annuelles d'émissions est 55 fois inférieure à la norme européenne.

Source : SIVERT

# Analyse des retombées atmosphériques

Huit points de prélèvements ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'UVE, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude indépendant procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.



## Résultats 2025

		Point 0 hiver	Point 0 été	P122 24 janvier 2025 au 28 mars 2025	P123 28 mars 2025 au 28 mai 2025	P124 28 mai 2025 au 25 juillet 2025	P125 25 juillet 2025 au 26 septembre 2025	P126 26 septembre 2025 au 28 novembre 2025	P127 28 novembre 2025 au 30 janvier 2026
		en pg I-TEG/m <sup>2</sup> .j							
Blanc de site	I-Ted avec LQ	0,73	0,09	3,32	3,42	3,59	3,31	3,31	3,31
	I-Ted sans LQ			0	0,006	0	0	0	0,003
TA	I-Ted avec LQ	4,36	0,24	3,32	3,42	3,59	3,31	3,33	3,31
	I-Ted sans LQ			0,04	0,01	0	0,01	0,05	0,04
TB	I-Ted avec LQ	8,19	0,11	3,31	3,43	3,59	3,31	3,32	3,31
	I-Ted sans LQ			0,1	0,09	0	0,01	0,04	0
M1	I-Ted avec LQ	2,42	0,74			3,64	3,43		3,31
	I-Ted sans LQ					0,12	0,15		0
M2	I-Ted avec LQ	3,80	1,94			3,64	3,4		3,34
	I-Ted sans LQ					0,08	0,12		0,07
M3	I-Ted avec LQ	1,60	1,88	3,31	3,47	3,61	3,31	3,34	3,31
	I-Ted sans LQ			0	0,33	0,015	0,01	0,064	0,006
M1	I-Ted avec LQ	1,83	3,62	3,32	3,52			3,59	
	I-Ted sans LQ			0,04	0,16			0,34	
M2	I-Ted avec LQ	1,03	0,37	3,32	3,43			3,36	
	I-Ted sans LQ			0,04	0,01			0,09	
M3	I-Ted avec LQ	3,24	2,21	3,31	3,43	3,6	3,31	3,32	4,25
	I-Ted sans LQ			0,003	0,014	0,01	0	0,04	2,127

**Définition avec Limite de Quantification et sans Limite de Quantific**  
 L'appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10xbruit de fond), normes EN 1948 -2 et 3.  
 Avec LQ : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.  
 Sans LQ : On somme les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieure au seuil de quantification, on prend Lq=0.

## Conclusion 2025

Les résultats obtenus correspondent à un bruit de fond rural.

Source : IRH Environnement

# Analyse des lichens la bio-indication

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.



## Moyenne des campagnes 2025

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
dioxines et furanes		
<20 ng I-TEQ/kg	compris entre 20 et 160 ng I-TEQ/kg	>160 ng I-TEQ/kg

	état des lieux : été 2003				phase de suivi : décembre 2025			
	PCDD/ PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg		OMS 2005	Pb	Cd
	en ng I-TEQ/kg	en mg/kg			en ng I-TEQ/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	1,5	2,5	0,14	0,14
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	1,5	1,4	0,14	0,09
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2,5	2,2	0,1	0,1
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	1,2	0,8	0,19	0,05

### Conclusion 2025

PCDD/F : L'analyse logarithmique des congénères montre des courbes qui témoignent de sources diverses comme c'est souvent le cas lors de bruits de fond généralisés. Niveau bruits de fond.

ETM (Eléments Traces Métalliques)

La charge métallique est particulièrement faible pour chacun des emplacements. Aucun ETM ne présente de significativités.

Source : AAIR LICHENS

# Analyse du lait

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules.

Une fois prélevé, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.

Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.



Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	>5

## Résultats 2025

	État des lieux 2005		Juillet 2025
	en pg I-TEQ/g de matière grasse		
	OMS 1998	OMS 2005	2005***
La Rigoletterie	0,41	0,35	*
Les Grand Ormeaux			**
La Verne	0,42	0,37	0,29
L'Hommelaie	0,34	0,30	0,27
Le Cormier	0,45	0,39	0,28
Le Teil			0,28

\* Arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.

\*\* Création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

\*\*\* Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n°1259/2011.

## Conclusion 2025

Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait.

Source : INERIS

# Etude des PFAS

## PFAS : UNE INITIATIVE INÉDITE DU SIVERT POUR MESURER LEUR PRÉSENCE AUTOUR DE L'UVE

En écho au dossier sur les polluants éternels (PFAS) du journal Salamandre n°37 de janvier 2025, le SIVERT a pris les devants en lançant une étude sur les PFAS autour de l'UVE de Lasse. Dès octobre 2024, dans un souci de transparence et de responsabilité environnementale, le SIVERT a mandaté un laboratoire indépendant pour analyser la présence de 49 PFAS en sortie de cheminée de l'UVE et dans l'air alentour.

Cette campagne de mesure s'est déroulée en deux temps : avec des prélèvements réalisés directement en sortie de cheminée de l'UVE et dans un rayon de 3 kilomètres autour du site, avec les cônes OWEN, qui analysent la qualité de l'air autour de l'unité, afin d'évaluer la dispersion de ces composés dans l'air ambiant.

Cette démarche proactive permettra au SIVERT de mieux situer les niveaux de présence de ces substances dans l'air avoisinant l'UVE. Les résultats viendront ainsi enrichir les connaissances disponibles et contribueront à orienter les futures études et actions en matière de santé environnementale.

## PFAS au cœur des déchets

Les déchets traités sur l'UVE contiennent des PFAS, présentes dans de nombreux produits de consommation et matériaux en fin de vie. Toutefois, l'UVE n'est pas à l'origine de la présence de ces composés, elle les reçoit avec les déchets entrants. Le processus de traitement ne génère pas de PFAS supplémentaires. Les émissions résultent de la présence initiale de ces substances dans les déchets. L'enjeu porte donc sur le devenir de ces composés au cours du traitement des fumées pour réduire et limiter les émissions atmosphériques.

Le sujet n'en est qu'à ses début. Le SIVERT souhaite s'entourer d'experts (INERIS...) pour être en mesure d'apporter des réponses durables sur ce sujet.

Pleinement intégrées dans notre quotidien et pourtant peu connues du grand public, les substances per et polyfluoroalkylées, plus communément nommées PFAS, sont une vaste famille de composés chimiques synthétiques qui sont utilisés notamment pour leurs propriétés de résistances à la chaleur, à l'eau, aux graisses et aux tâches. Rebaptisés «polluants éternels» ou «composés chimiques éternels», ces molécules font l'objet d'importantes préoccupations, en raison de leurs effets sur la santé et de la pollution de l'environnement dont elles sont responsables.



## Arrêté du 31 octobre 2024

Cet arrêté relatif aux émissions atmosphériques des installations d'incinérations définit les modalités à l'échelle nationale d'une campagne de prélèvements et d'analyses des PFAS. Pour une installation comme l'UVE Salamandre, la date fixée pour réalisée cette campagne est le 30 avril 2027.

# PRIX DU SERVICE PUBLIC

La maîtrise des coûts est l'un des axes prioritaires pour le SIVERT à côté de la qualité et la continuité du service public d'une part et du respect de l'environnement d'autre part. Le budget est la traduction financière des décisions prises par le comité syndical.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant de la structure :

- en dépenses : masse salariale, remboursement des intérêts de la dette, charges courantes de fonctionnement ...
- en recettes : remboursement par les collectivités adhérentes, participation par habitant...

A l'UVE Salamandre, de l'ordre de 55 millions d'euros, les investissements portés par le délégataire ne constituent pas une charge directe pour la collectivité. L'unité devient propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site (50% du prix à la tonne).

Au centre de tri Anjou Tri Valor, les moyens d'agir de la SPL sont constitués par les contributions de ses actionnaires déterminés en fonction d'un budget pluriannuel par phase de réalisation du projet. Ces contributions ont été versées pour la première fois en 2018.

Les charges d'exploitation sont facturées à la tonne entrante tant sur l'UVE Salamandre que sur le centre de tri Anjou Tri Valor.



# Données financières globale SIVERT 2025

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
<b>Remboursement par les collectivités adhérentes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles</li> <li>Coûts de transport</li> <li>Péréquation des coûts de transport</li> <li>Traitement des déchets d'emballages recyclages</li> </ul>	5 379 086,68€ HT 649 139,34 € HT 77 967,97 € HT 3 507 661,34 € HT	Traitement des Ordures Ménagères résiduelles	8 886 747€ HT
		Transport des Ordures Ménagères Résiduelles et collecte sélective	582 962,94€ HT (+ 66 170,40€ HT de refus de tri)
		Péréquation des coûts de transport	77 967,97€ HT
Participation par habitant (fonctionnement du SIVERT) (1,10€ / habitant)	393 209,28 € HT	Charges de personnel	584 255,58€ HT
<b>Délégation SAVED UVE Salamandre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Redevance pour occupation du domaine public</li> <li>Redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)</li> <li>Participation système AMESA</li> <li>Intéressement autres recettes</li> </ul>	2 755 281,28 € HT	Autres charges gestion courante (dont indemnités élus)	62 192€ HT
		Journal Salamandre	110 754,75€ HT
		Analyse (plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre)	57 869,66€ HT
Excédent 2024	1 372 314,86 € HT	Autres charges à caractère général (études, honoraires, événementiel)	1 534 684€ HT

**14 753 580,41€ HT**

Total des recettes de fonctionnement

**11 901 412,32€ HT**

Total des dépenses de fonctionnement



**Ordures Ménagères Résiduelles**

Dépense par an

5 931 167,31€ HT

Dépense par mois

494 263,94 € HT

Dépense annuelle par hab.

18,36 € HT



**Déchets d'emballages recyclables**

3 508 027,34 € HT

292 335,61 € HT

10,86 € HT



**Frais Généraux SIVERT**

1 511 204 € HT

125 933 € HT

4,67 € HT

**1,80€/hab/an**  
frais personnel SIVERT

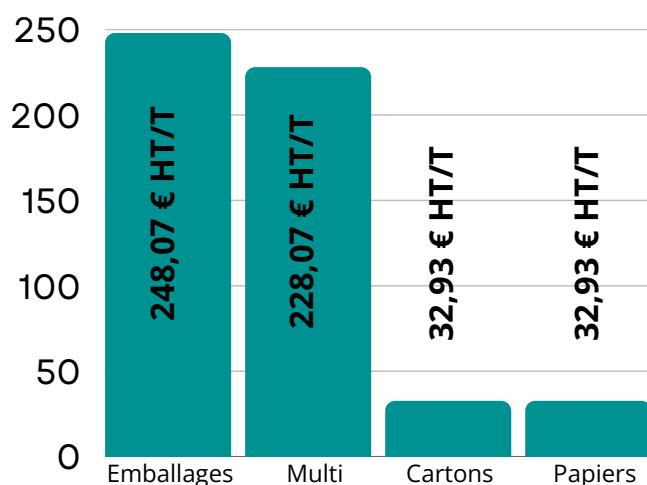
# Données financières

## traitement des déchets d'emballages et papiers



Le centre de tri Anjou Tri Valor est mis en service depuis le 5 juillet 2022 (phase d'exploitation intermédiaire). Des réglages et ajustements de fonctionnement sont nécessaires pour atteindre de hauts niveaux de performances. Un accord a été obtenu pour valider la réception au 31 janvier 2023. La phase d'exploitation a donc démarré le 1er février 2023 pour 6 ans, renouvelable 1 an.

### Coût moyen en 2025 sur le centre de tri à la tonne



Suite à la mise en service partielle du site, la SPL facture ses collectivités actionnaires en fonction des tonnages réceptionnés, en intégrant ses propres charges financières.

Les performances contractuelles sur lesquelles s'est engagé le titulaire du groupement n'ayant pas été atteintes, il a été acté de rémunérer l'exploitant jusqu'à la réception complète du centre de tri, au prix forfaitaire de 100 € HT/t. La phase d'exploitation intermédiaire a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2023 devant l'atteinte imparfaite des performances et considérant que toutes les conditions d'exploitation n'avaient pas été respectées.

La phase d'exploitation a été actée le 1er février 2023 avec quelques réserves (remise en état du plancher de la cabine de tri, accès partagé de la vidéosurveillance interne et finalisation du circuit de visite) et ajustements énoncés dans l'avenant n°10 au MGP2, signé le 31 août, validé au conseil d'administration du 28 juin 2023. À compter de cette date, l'exploitant est rémunéré normalement selon les conditions prévues au marché.

### Recettes liées au tri des emballages et des papiers

Les recettes liées au tri sont perçues par chacune des collectivités membres du SIVERT de l'Anjou.

Les données sont disponibles sur leurs sites et dans leurs rapports annuels.



saumur-aggloproprete.fr/

3rdanjou.fr

# Données financières

## Charges d'exploitation de la SPL

**ANJOU**  
**TRIVALOR**



### Compte de résultat

#### Synthèse

Production vendue	7 283 053€
Subventions et autres produits	275 840€
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	7 558 893€
Autres achats et charges externes	5 247 032€
Impôts, taxes et versements assimilés	50 807€
Salaires et traitements	76 958€
Charges sociales	35 197€
Amortissements et provisions	1 919 055€
Autres charges	1 467€
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	7 330 516€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	228 377€
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-207 822€
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	550€
Impôt sur les sociétés	5 277€
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>15 828€</b>

**15 828 € HT**  
résultat de l'exercice

Les autres achats et charges externes comprennent essentiellement :

- des honoraires liés au fonctionnement de la société (expert-comptable, commissaire aux comptes, assistance financière et juridique)
- des services bancaires
- des frais d'actes notariés

Les salaires, traitements et charges sociales comprennent les rémunérations des résidents et du directeur général.



# Données financières

## Valorisation énergétique des ordures ménagères

### Un coût de traitement compétitif

L'objectif de valorisation maximale (matière + valorisation énergétique) permet de maîtriser les coûts de traitement. Mieux les habitants du SIVERT trient, plus ils diminuent la quantité des déchets produits et plus la facture globale de traitement diminuera, en plus d'agir pour l'environnement.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 29,85 € HT/T permet de proposer un coût de traitement pour les collectivités adhérentes très compétitif

### Une TGAP maîtrisée

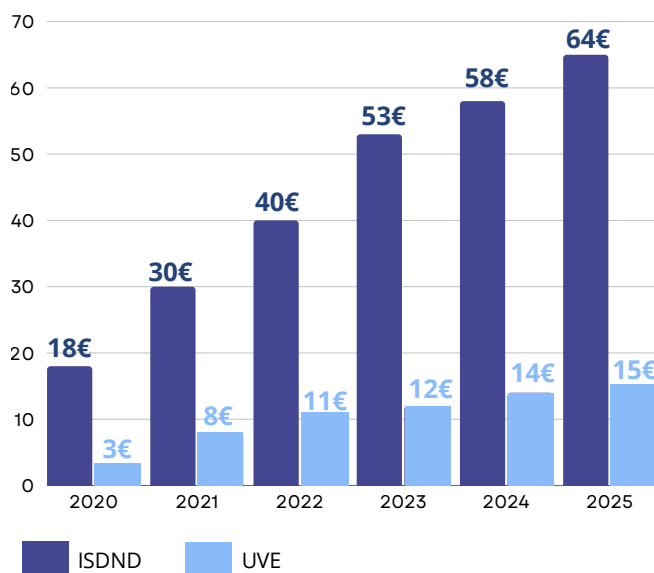
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

La TGAP devient une dépense prépondérante du budget. Elle voit son impact augmenté depuis 2021. Sur le mandat 2020-2026, les taux appliqués ont été multipliés par 5.

À l'UVE Salamandre, le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.



Evolution de la TGAP en fonction du site de traitement



## 72,01 € HT

coût de traitement à la tonne en 2025 du SIVERT  
+15€ HT (TGAP)  
pour une moyenne nationale d'environ  
110€ HT/t et hors TGAP

### Evolution de la TGAP du SIVERT depuis 2020

Depuis 2020, la TGAP du SIVERT est passée de 167 473,20 € à 874 149,90 € en 2025.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie de la TGAP la plus faible : 15 € HT/t en 2025.

## 15€ HT/t

coût de la TGAP en 2025

# Transport des ordures ménagères

## La péréquation des coûts de transfert

La péréquation permet à chaque structure adhérente au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire. Le respect du principe de péréquation permet également de mettre en place une démarche d'optimisation du service public :

- le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50€/tonne est plafonné au regard des coûts moyens réels.
- les coûts de transport sont calculés avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants (à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de « sous- chargement »).

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT, chaque habitant du SIVERT a le même coût de transport et de traitement dans des conditions identiques. En 2025, le coût de transport revient à 6,28 € TTC/hab.



**649 139,34 € HT**

coût de transport des Ordures Ménagères Résiduelles et collecte sélective

**77 967,97 € HT**

coût de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

Profitant du renouvellement de son marché de transport, par la débilération n°20-14 du 19 juin 2020, le SIVERT a souhaité privilégier les véhicules plus performants sur le plan environnemental. Depuis janvier 2021, les camions fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV) acheminent les ordures ménagères vers l'UVE Salamandre depuis les centres de transfert.




# Compte administratif 2025

**195 695,88€ HT**  
Résultat d'investissement

## Résultats d'investissement

	Réalisations	Résultats
Recettes d'investissement	221 574,11 €	
Dépenses d'investissement	570 257,13€	
Résultats répartie de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat de l'exercice (hors solde N-1)               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Solde d'exécution N-1</li> </ul> </li> <li>• Excédent de financement cumulé</li> <li>• Reste à réaliser</li> </ul>		-348 683,02€ 633 739,87€ 285 056,85€ -89 360,97€
Résultats d'investissement de l'exercice		<b>195 695,88€</b>

 *L'investissement représente les ressources financières qu'une structure consacre à l'acquisition de biens, de projets ou de travaux dans le but de développer son activité et générer des revenus futurs.*

Le résultat global d'investissement d'un montant de 285 056,85€ est affecté au solde d'exécution d'investissement reporté (compte R001) en intégralité, soit 285 056,85€.

**2 852 168,09 € HT**  
Résultat de fonctionnement

## Résultats de fonctionnement

	Réalisations	Résultats
Recettes de fonctionnement	13 206 035,99 €	
Dépenses de fonctionnement	11 679 838,21 €	
Résultats répartie de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat de l'exercice</li> <li>• Excédent antérieur</li> </ul>		1 479 853,23 € 1 372 314,86 €
Résultats de fonctionnement de l'exercice		<b>2 852 168,09 €</b>

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 2 852 168,09 €, est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) en intégralité, soit 2 852 168,09 €, afin de préparer les investissements à réaliser dans les années à venir.



# Compte administratif 2025

## Marchés publics

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
De 25.000 à 39.999,99 € HT	Réalisation d'une étude relative à la création d'espaces de réemploi-réutilisation et optimisation des flux de bas de quais de déchetteries	10/07/2025	ADECC	25 380,00 € HT
	Transport des refus de tri de collectes sélectives depuis le centre de tri de la SPL Anjou Trivalor du 19/05/2025 au 19/09/2025	05/05/2025	BRANGEON TRANSPORTS	30 195,00 € HT
	Refonte du site internet du Sivert, maintenance et hébergement	18/04/2025	MEDIAPILOTE	31 162,00 € HT
De 40.000 à 89.999,99 € HT	Impression et dépôt du journal Salamandre du Sivert de l'Anjou (4 numéros 2 ans)	06/11/2025	FABREGUE	76 134,40 € HT
	Suivi de la qualité de l'air autour de l'UVE de Lasse utilisant des collecteurs de précipitation	04/07/2025	IRH INGENIEUR CONSEIL	61 176,60 € HT
Supérieur à 90.000,00 € HT	Transport des refus de tri de collectes sélectives depuis le centre de tri de la SPL Anjou Tri Valor à compter du 22/09/2025	04/07/2025	BRANGEON TRANSPORTS	179 800,00 € HT
	Marché de traitement des biodéchets collectés séparément : Lot 1 : SAUMUR Val de Loire Lot 2 : 3RD'ANJOU	04/07/2025	1. MOULINOT 2. DELAN COMPOST	144 840,00 € HT 22 400,00 € HT
	Contrat de Délégation de Service Public pour les travaux de revamping des installations de l'UVE Salamandre, pour la réalisation d'une seconde ligne de four ainsi que l'exploitation de l'UVE dans son ensemble - DSP de 25 ans	18/12/2025	PAPREC ENERGIES OUEST	752 558 035,00 € HT
En cours en 2025	Mission d'assistance Technique à Maitrise d'ouvrage portant sur le renouvellement du Contrat de Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de la SALAMANDRE	Année 2024	SAGE ENGINEERING	70 948,00 € HT
	Mission d'assistance Financière lors du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de la SALAMANDRE	Année 2024	FINANCE CONSULT	70 425 € HT
	Mission d'assistance Juridique lors du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de la SALAMANDRE	Année 2024	SENSEI AVOCATS	61 650 € HT
	Mission d'assistance spécialisée à maîtrise d'ouvrage portant sur le contrôle technique des conditions d'exploitations de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)	Année 2024	SAGE ENGINEERING	5 950 € HT

## Le plan de suivi de l'environnement

Collecteur de retombées atmosphériques IRH	19 668,85 € HT
Bio-indication utilisant les lichens Société AAIR Lichens	5 670 € HT
Analyse de lait Société CARSO	1 771 € HT
Système AMESA	30 759,81 € HT
+ Frais de personnel au titre du contrôle (technique et financier) Agents du SIVERT de l'Anjou	-

### 57 869,66 € HT

Coût du plan de suivi de l'environnement

A l'UVE Salamandre, les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

# COMMUNICATION

Le SIVERT met en place des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence afin de communiquer pleinement sur son activité.

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation.

Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.



# Journal Salamandre



Le journal Salamandre est un semestriel (janvier et juillet) dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à environ 160 000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Il aborde les problématiques liées au traitement des déchets, mais offre aussi une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies et plus généralement, du développement durable. Chaque numéro fait l'objet de cinq versions (seule la quatrième de couverture varie en fonction des structures de collecte), destinées à l'ensemble des foyers des territoires.

N°37 - Janvier 2025

## Les PFAS, composés chimiques éternels

- p.4 Le développement de la ZAC Salamandre se poursuit
- p.6 Les PFAS, composés chimiques éternels
- p.9 Gazette du tri : le textile
- p.13 L'eau et l'air au cœur des études
- p.14 Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre
- p.15 Gabriel VOLCOVSCHI, secrétaire général du SVDU
- p.16 L'Europe face aux défis des PFAS
- p.18 Face aux PFAS
- p.20 Votre service de collecte



N°38 - Juillet 2025

## Verre, l'infini et l'au-delà

- p.4 Les projets se poursuivent
- p.6 Le Verre dans tous ses éclats
- p.9 Gazette du tri : les piles et les batteries en lithium
- p.13 Un territoire vert pour le verre ?
- p.14 Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre
- p.15 Yann PRIOU, directeur Bout' à Bout'
- p.16 Boucler la boucle du verre
- p.18 Le verre, une histoire incassable ?
- p.20 Votre service de collecte



## La Gazette du tri

Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention-collecte-valorisation), le journal a évolué depuis le n°32 (juillet 2022). Il comprend 16 pages intérieures dont 4 centrales réservées au tri.



**0,31€**

Coût total pour 2 numéros par foyer



Mise en page  
*Madein*



Impression et livraison dans les points de dépôts  
*Fabregue*



Distribution  
*La Poste*

# Circuit de visite du centre de tri



Le centre de tri Anjou Tri Valor est équipé d'un espace pédagogique qui permet d'accueillir les scolaires et le grand public. Le circuit de visite a été co-créé par les équipes du SIVERT et d'Angers Loire Métropole. Il a ouvert ses portes le 8 novembre 2023. Les équipes du SIVERT veillent à maintenir la fonctionnalité et la qualité du circuit tout au long de l'année.

Que deviennent les emballages et les papiers une fois triés ? Comment fonctionne le centre de tri ? Comment mieux trier et réduire les déchets ? L'objectif du parcours pédagogique est de proposer un regard inédit au cœur des déchets recyclables. Parcours immersif, vidéo, manipulation... autant de ressources pédagogiques et ludiques afin d'aider les visiteurs à mieux comprendre les enjeux du tri des emballages et des papiers ainsi que le procédé de traitement.

Trois espaces de visite sont accessibles avec un guide SIVERT et/ou collectivité. En fonction du nombre de visiteurs, une rotation des groupes est prévue pour les découvrir :

- Espace A : Réduire, trier et valoriser nos déchets
- Espace B : Entrer dans le processus
- Espace C : Faire durer nos objets

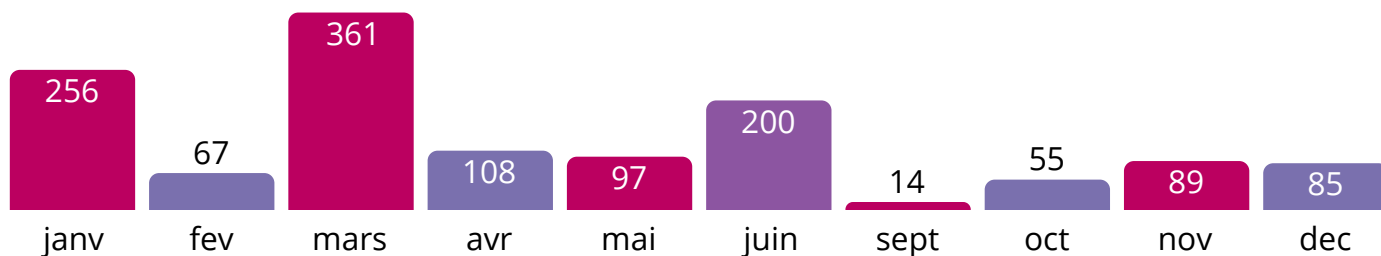
1 332  
visiteurs en 2025

## Passage de la certification Académique

Circuit agréé par  
l'Inspection  
Académique du  
Maine-et-Loire

Passage de la certification par l'Inspection Académique de Maine-et-Loire dans l'optique d'assurer un apport pédagogique reconnu et de qualité pour les établissements scolaires. Valable pour une durée de 4 ans, la certification a été passée au printemps 2025.

## Répartition mensuelle des visites en nombre de visiteurs



## Événement marquant

### Visites programmées

26 avril et 15 novembre

Visites guidées, ouvertes aux particuliers les samedis, qui ont pour objectif de donner à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques du tri au quotidien, du recyclage et de la maîtrise des ressources, à l'aide de supports pédagogiques variés. Ces créneaux permettent d'ouvrir le circuit en dehors des périodes habituelles (du lundi au vendredi), et facilitent l'accès à certains publics.

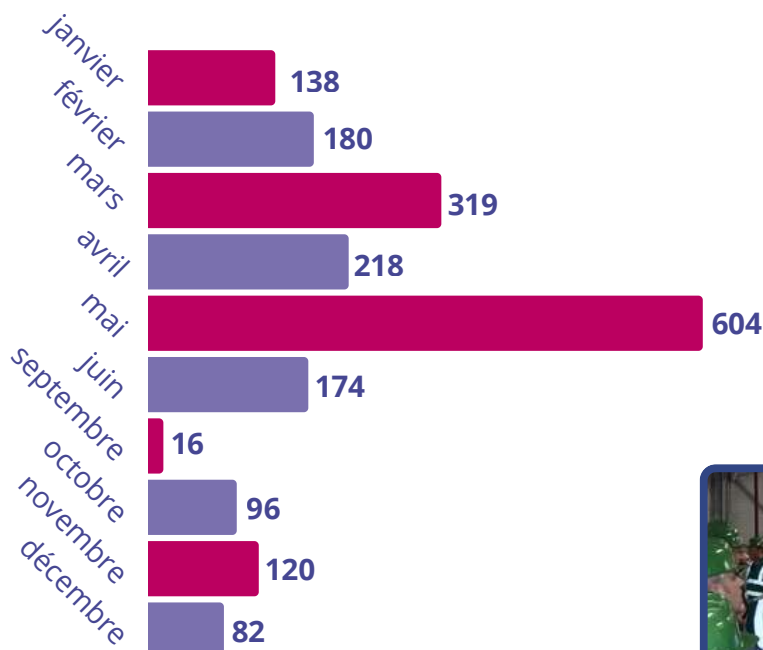
# Circuit de visite UVE Salamandre



Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie.

**1 947**  
visiteurs en 2025

## Répartition mensuelle des visites en nombre de visiteurs



Le circuit de visite de l'UVE Salamandre donne à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie.

## Certification académique

Circuit agréé par  
l'Inspection  
Académique du  
Maine-et-Loire

Certifié par l'Inspection Académique de Maine-et-Loire pour les scolaires depuis l'ouverture du circuit en 2005, le renouvellement de la certification pour le cycle 3 (CE2 à 6e) a eu lieu au printemps 2024 et est valide pour une durée de 4 ans.

## Événements marquants

### Visites programmées

8 mars, 17 mai et 22 novembre

Visites guidées, ouvertes aux particuliers les samedis, qui ont pour objectif de donner à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques du tri au quotidien, du recyclage et de la maîtrise des ressources, à l'aide de supports pédagogiques variés. Ces créneaux permettent d'ouvrir le circuit en dehors des périodes habituelles (du lundi au vendredi), et facilité l'accès à certains publics.

### Visite technique AMORCE

16 octobre

Le congrès AMORCE 2025 a donné lieu à une visite de l'UVE Salamandre et de la ZAC ECOCIR à une vingtaine de congressistes.



# Adhésion du SIVERT à AMORCE

## Instances de représentation

En 2025, le Conseil d'Administration compte 50 administrateurs, 35 au sein du collège des collectivités et 15 au sein du collège des partenaires associatifs, publics et privés. Le bureau est, quant à lui, constitué de 17 membres (13 représentants des collectivités et 4 représentants des partenaires).

En 2022, Jean-Luc Davy, Président du SIVERT, a été élu Vice-président délégué à la distribution de gaz et d'électricité en transition énergétique, ancrant davantage le SIVERT dans la réflexion pour la transition énergétique.

Le SIVERT s'investit dans ce premier réseau français d'information, de partage d'expériences, d'accompagnement et de défense des intérêts des collectivités et autres acteurs locaux engagés dans la transition écologique.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à 70 % des cotisations de ses membres.

Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux au conseil d'administration garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions de ses adhérents.

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau.



# Congrès AMORCE Angers

L'Anjou a accueilli du 15 au 17 octobre 2025 le 39<sup>e</sup> Congrès National AMORCE, au centre des congrès à Angers, consacré au thème : « Transition écologique et énergétique : comment faire plus avec moins ? ». Plus de 1000 congressistes – élus, techniciens, associations et entreprises venus de tout le territoire national – ont participé à ce rendez-vous majeur dédié à la réflexion et à l'action en faveur de la sobriété énergétique et de la coopération territoriale.

## Trois syndicats du Maine-et-Loire, co-organisateurs pour une première nationale

Pour la première fois en France, trois syndicats publics du Maine-et-Loire ont réunis leurs compétences et leurs ressources autour de l'organisation du congrès :

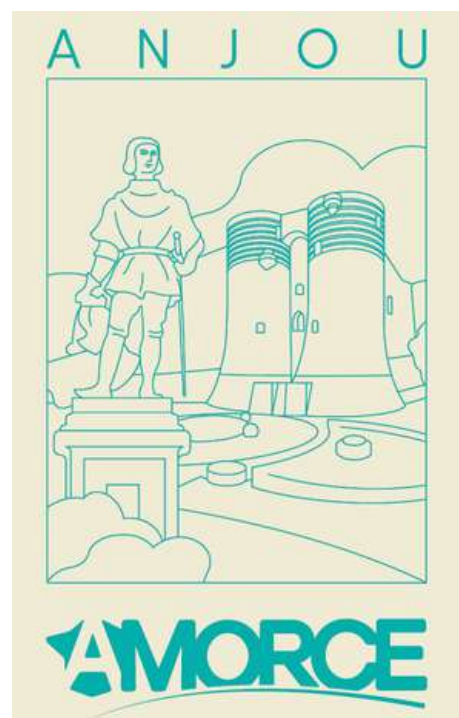
- Le **Siéml**, Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, acteur clé du service public de l'énergie.
- Le **Syndicat d'Eau de l'Anjou** (SEA), premier gestionnaire de réseau d'eau du département.
- Le **SIVERT de l'Anjou**, syndicat de traitement et de valorisation des déchets.



Cette démarche collective témoigne de l'engagement du territoire pour construire des solutions communes face aux enjeux environnementaux, avec une logique de mutualisation et de complémentarité.



« Comment faire plus avec moins en matière de transition écologique et énergétique ? » Telle est l'épineuse question que se sont posés les 1 000 congressistes qui se sont réunis à Angers du 15 au 17 octobre pour le 39<sup>e</sup> congrès Amorce.



À travers ce congrès, l'Anjou affirme son rôle de vitrine nationale pour la transition écologique, démontrant qu'avec coopération et sobriété, il est possible de bâtir des services publics innovants et performants, tout en respectant les contraintes budgétaires et les exigences environnementales.

## Remise de médailles

Lors du Comité syndical du 10 octobre, le président du SIVERT, Jean-Luc Davy, a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à quatre agents de la collectivité. Cette distinction, qui récompense 20 années de service, salue leur implication, leur constance et la qualité du travail accompli au service des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, d'échelon argent a été attribuée aux agents :



Sandrine OLLIVRO  
Fabienne LANDREAU  
Johan CHARRUAU  
Laurent GERAULT

## Comice de Noyant-Villages



Les 6 et 7 septembre, l'équipe du SIVERT était présente au Comice Agricole de Noyant-Villages pour échanger avec les habitants du territoire et répondre à leurs questions concernant le traitement et la valorisation de leurs déchets. Cet événement a été l'occasion de renforcer la proximité avec les usagers et de présenter les missions assurées par le SIVERT au quotidien.

Sur le stand, les visiteurs ont pu obtenir des renseignements sur les installations de traitement de leurs déchets (UVE et Centre de tri).

Dans un contexte de renouvellement de la délégation de service public de l'UVE Salamandre, ainsi que de doublement de ses capacités et de sa production d'énergie, la présence du SIVERT sur cet événement a notamment permis d'apporter des réponses aux interrogations des citoyens concernant ce projet d'extension de grande envergure pour le territoire.

Le SIVERT sera, dès 2026, présent avec son ambassadrice du tri sur des marchés, comices et foires du territoire aux côtés des syndicats de collecte afin d'échanger avec les citoyens et de présenter les projets des années à venir.

## ECOCIR, la transition énergétique



### Les méthaniseurs de Baugé et de Noyant-Villages

L'ouverture de la station BioGNV de Lasse sur la ZAC ECOCIR en 2022 s'est inscrite en cohérence avec l'arrivée du gaz sur la ZAC Salamandre. Cette arrivée de la distribution du gaz par GRDF a permis le déploiement des deux projets de méthanisation, portés par des groupements d'agriculteurs : Baugé Agri Méthane et Noyant Bio Énergies. Ce gaz alimente le réseau, en particulier la station BioGNV située à proximité sur la route de la Salamandre. Le méthaniseur de Baugé Agri Méthane est en fonctionnement depuis mi-2024 et regroupe 14 exploitations. Noyant Bio Énergies est en service depuis fin 2024 et regroupe 19 exploitations. Ce sont au total environ 53 000 tonnes d'intrants qui seront valorisées annuellement en énergie (environ 27,6 GWh par an de biométhane). Les camions du SIVERT transportant les ordures ménagères résiduelles à l'UVE Salamandre et les emballages et papiers au centre de tri Anjou Trivalor roulent exclusivement au bioGNV depuis plus de 6 ans et peuvent donc se ravitailler à proximité de l'unité avec du biogaz produit par ces deux méthaniseurs.



Méthaniseur de Baugé



Méthaniseur de Noyant-Villages

### Favoriser l'écomobilité

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), le programme Mobil'ethic porté par INCUB'ETHIC a été retenu. Il propose des moyens de transport durables, en adéquation avec les besoins des salariés d'ECOCIR.

Depuis 2014, le SIVERT cherchait à valoriser l'énergie thermique non utilisée en sortie de turbine de l'UVE : la chaleur fatale. Une opportunité économique et environnementale pour le territoire ! L'implication de multiples acteurs (7 acteurs et 13 partenaires) a mené en 2017 à ECOCIR (pour ECONomie CIRculaire). Le programme ECOCIR a été inauguré le 23 septembre 2022.

### Des tomates poussent grâce à l'énergie fatale

Depuis fin 2021, un réseau de chaleur (via un hydrocondenseur) permet d'acheminer de la chaleur fatale issue de la combustion des déchets de l'UVE Salamandre, jusqu'aux Serres de la Salamandre. L'eau chaude produite circule dans des tuyaux disposés entre les rangs de tomates.

Fin 2024, 3 ha supplémentaires qui ont été ajoutés aux serres pour produire des tomates, amenant l'exploitation actuelle à 7 ha pour la saison 2025. De leur côté, les entrepreneurs des Serres de la Salamandre ont investi plusieurs millions d'euros pour réaliser les travaux de construction des serres. Un projet d'expansion de 3 à 4 ha supplémentaires est également envisagé d'ici 2030, pour porter le total des serres à plus de 10 ha.

**28 103 MWh**

énergie thermique valorisée

**5 000**

tomates produites en 2025



# ANNEXES

---



# Annexe

## Compte administratif

### 2025

#### Section de fonctionnement - dépenses

Articles	Libellé	Prévu 2025 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2025
011	Charges à caractère général	12 155 125,00 €	10 955 422,38 €
012	Charges de personnel	592 802,00 €	584 255,58 €
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00 €	62 192,29 €
014	Atténuation de produits	160 000,00 €	77 967,96 €
66	Charges financières	5 100,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €
042	Dotations aux amortissements et provisions	223 783,72 €	221 574,11 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>13 207 110,72 €</b>	<b>11 901 412,32 €</b>

#### Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2025 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2025
002	Excédent antérieur reporté	1 372 314,86 €	1 372 314,86 €
013	Atténuations de charges	10 000,00 €	11 272,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	10 366 000,00 €	9 615 355,33 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	623 209,40 €	567 866,93 €
75	Autres produits de gestion courante	1 356 925,00 €	3 011 541,73 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
79	Transfert des charges	0,00 €	0,00 €
042	Opérations de transfert entre section	175 229,56 €	175 229,56 €
	<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>13 903 678,82 €</b>	<b>14 753 580,41 €</b>

#### Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	Prévu 2025 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2025
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
204	Subvention d'équipement versée	33 750,00 €	23 190,00 €
21	Immobilisations corporelles	480 134,03 €	218 427,57 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	175 229,56 €	175 229,56 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	153 410,00 €	153 410,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>857 523,59 €</b>	<b>570 257,13 €</b>

#### Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	Prévu 2025 (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2025
10	Dotations, fonds divers de réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
26	Participations	0,00 €	0,00 €
040	Amortissements des immobilisations	223 783,72 €	221 574,11 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	633 739,87 €	633 739,87 €
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>857 523,59 €</b>	<b>855 313,98 €</b>



# Revue de Presse

Ouest France  
6 janvier

### Le Sivert apporte une aide de 10 000 € pour Mayotte

Samedi 14 décembre, le cyclone Gilda a frappé Mayotte, causant des dégâts humains et matériels considérables. Sensible à cette tragédie, le Sivert de l'Anjou (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets), sous l'impulsion de son président Jean-Luc Dery, a décidé de se mobiliser. Lors du comité syndical de décembre, les élus ont voté une aide exceptionnelle de 10 000 € à la Protection civile.

Cette contribution vise à répondre aux besoins urgents des habitants de Mayotte, notamment dans les « domaines de la salubrité publique, du traitement des déchets et de la production énergétique », comme le souligne le communiqué du Sivert de l'Anjou.

Cette aide s'inscrit dans les mis-



Le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou (Sivert) apporte une aide exceptionnelle de 10 000 € pour Mayotte.

sions de service public du Sivert, qui entend ainsi participer à la reconstruction et au rétablissement des conditions de vie sur l'île.

### VILLEBERNIER

CO 08/04/25

### Les consignes de tri expliquées aux écoliers



Les élèves villebemois ont visité le centre de tri Anjou Trivalor à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Dans le but de sensibiliser les jeunes au tri des déchets, les élèves de CE2 et CM1 de l'école Jean-Darchis de Villebernier ont découvert, vendredi 4 avril, le centre de tri Anjou Trivalor de Saint-Barthélemy-d'Anjou où trois activités leur ont été proposées :

- réduire, trier et valoriser nos déchets : apprendre à moins jeter, comment trier et savoir ce qu'ils deviennent ;
- faire durer nos objets : apprendre à transformer, réutiliser et trouver de nouveaux usages de nos objets ;
- entrer au cœur du processus :

découvrir la séparation des déchets recyclables, matière par matière, en vue du recyclage ; les déchets vont subir toute une série d'étapes de tri. Après cette visite, chacun va réfléchir aux actions à mener individuellement, collectivement pour réduire et mieux trier les déchets.

Courrier de l'Ouest  
8 avril

Courrier de l'Ouest  
27 juin

**LASSE**

## Maintenance à l'unité de valorisation énergétique

Dans le cadre de la maintenance annuelle programmée de son process industriel, l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse est en arrêt technique. Cet arrêt donne lieu à des chasses de vapeur d'eau. Ces opérations consistent à optimiser le fonctionnement des tuyauteries scheminant la vapeur et permettant de faire fonctionner la turbi-

ne génératrice d'électricité. La vapeur d'eau évacuée par les chasses crée un sifflement sonore qui peut engendrer un niveau de bruit inhabituel, audible par les habitants des alentours de l'UVE. Ces opérations auront lieu ce samedi et ce dimanche, de 8 h à 18 h. La date de remise en marche de l'UVE est programmée pour le début de la semaine prochaine.

# « Un enjeu pour le territoire »

Le Sivert de l'Anjou va investir plus de 150 millions d'euros dans son Unité de valorisation énergétique. Un projet de très grande ampleur auquel Baugeois-Vallée souhaite s'associer.

Trois jours après les élus du conseil municipal de Bazouges-en-Anjou, c'était au tour de ceux du conseil communautaire de Baugeois-Vallée de débattre jeudi, le mercredi soir de leur réunion. Au cœur de la Maison du citoyen ouverte, la salle des Assemblées conçue avec harmonie une architecture du XIX<sup>e</sup> siècle et des équipements du XXI<sup>e</sup> siècle. Il y avait quelques détails techniques à régler, la plupart des conseillers ont pu constater la qualité de la rénovation de ce lieu historique.

« Des retombées concrètes pour le territoire »

Mais c'est bien un sujet d'actualité qui a ouvert les débats : le projet lancé à l'échelle communale circulaire, dans la zone d'activités La Salamandre à Lasse-Doyant Villages. Sur ce site, le Sivert, Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou, compte à investir 150 millions d'euros pour développer la capacité de traitement des déchets de son Unité de valorisation énergétique (UVE), permettant d'améliorer ses performances environnementales et produire une énergie locale à bas coût. Le chantier doit démarrer à l'été 2022 pour s'achever début 2023.

« C'est un enjeu majeur pour le territoire, avec des retombées concrètes », a indiqué Philippe Chalopin, président de la communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV). « Ce qui nous est proposé ce soir, c'est d'engager une démarche conjointe avec le Sivert de l'Anjou et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'élaborer une étude pour voir comment on peut favoriser la participation d'entreprises locales à ce projet



Dans la zone de La Salamandre, à Lasse, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) du Sivert de l'Anjou accueillera un second four d'ici 2030. Un projet à plus de 150 millions d'euros.

d'intégration, comme un dispositif d'hébergement des salariés pendant la phase de chantier, comment on peut aussi inciter des entreprises à rester sur le territoire après. On a déjà un peu d'expérience, sur les zones d'activités d'accompagnement des services (KILLER) : les zones de La Salamandre sur cette même zone, c'est peut-être le problème de l'accompagnement, du recrutement, de l'hébergement... »

Le coût de cette étude est estimé à 200 000 €, financé par les trois partenaires, ainsi que par le programme européen Leader qui accompagne les territoires ruraux. La participation de la CCBV s'élevait à 24 000 €. Les travaux seraient menés en 2022 et 2023.

« Selon les premières estimations, le projet nécessiterait même plutôt les 300 millions d'euros. Et la déduction

financière pour le choix de délégataire interviendrait dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022 », a précisé Denis Bédouin, en tant que premier vice-président du Sivert de l'Anjou.

Après LEADER

Prochain conseil communautaire : jeudi 12 novembre.

Ouest France  
24 septembre

## Cette station séduit avec son carburant propre

À Lasse, commune déléguée de Noyant-Villages, le biogaz séduit de plus en plus d'utilisateurs, notamment pour le transport routier. Le réseau de station délivrant ce carburant va s'étendre encore.

« TUUUUUUT... » Le chauffeur routier n'a pas le temps d'attendre. Il boisse lui ! Alors les véhicules sagement alignés devant les pompes pour marquer les trois ans de la station biogaz de Lasse (commune déléguée de Noyant-Villages), ce serait bien qu'ils bougent. Rapidement. Sous la tente dressée à quelques mètres de là, Philippe Chalopin peut sourire, lui qui quelques minutes plus tôt produisait qu'un jour « il sera aussi simple de faire un plein de biogaz qu'un plein d'essence ».

Président de la communauté de communes de Baugéois vallée (1), il estime néanmoins que la station « doit encore monter en puissance ». Même si huit poids lourds peuvent déjà s'y avitailer chaque jour. Ouverte sept jours sur sept, accessible aux particuliers comme aux entreprises, elle a déjà séduit un acteur majeur, dont quelques véhicules sillonnent le secteur : Brangeon.

### 275 pleins en sept mois

Lors de la première année d'exploitation de cette station, en 2023, les camions du groupe spécialisé dans le recyclage y ont effectué 78 pleins. « En 2024, 119 et au 30 juillet de cette année, nous en sommes déjà à 275 », glisse David Bazanté, responsable de la gestion de projet au sein du groupe.

L'explication de ce boom ? Chaque jour, des véhicules de Brangeon viennent vider leurs bennes de déchets collectés localement à l'unité de valorisation énergétique (UVE), la Salamandre, toute proche, juste masquée par un bosquet.

C'est cette UVE qui fournit la chaleur nécessaire aux terres maraîchères voisines. Lesquelles, à leur tour, rejettent le gaz qui, une fois compris-



La station biogaz de Lasse, à Noyant-Villages, permet d'avitailer huit poids lourds chaque jour.

Photo: A. J. P. P. P.

sé, deviendra carburant. Pour faire simple : les déchets des poubelles sont collectés par des véhicules tournant avec un biogaz composé grâce à leur brûlage...

Si les entreprises et les particuliers peuvent faire le plein à Lasse, les collectivités ne sont pas en reste. À Baugéois vallée, six bennes à ordures tournent déjà au biogaz. D'ici 2028, la communauté de communes procédera à l'acquisition de trois nouvelles bennes à ordures, passant ainsi l'intégralité de cette flotte au biogaz. À

Baugé-en-Anjou, les véhicules de la cuisine centrale rouleront à terme au biogaz. À Noyant-Villages, une étude est en cours sur l'adaptation de la flotte à ce nouveau carburant.

### « D'autres projets sont à l'étude »

Plus largement, le réseau de stations biogaz devrait lui aussi s'étendre en Anjou. Depuis l'ouverture de Lasse, deux nouveaux sites ont été créés : un à La Pommeraye, dans les Muges, en 2023 ; un autre à Saint-Léger-

de-Linières, à l'ouest d'Angers. Six stations sont ainsi déjà en service. « et d'autres projets sont à l'étude », assure Marie-Jo Hamard, présidente d'Alter énergies, la société d'économie mixte qui accompagne ce type de projets.

Olivier PAULY.

(1) Elle est composée des communes de Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, La Ménitré, La Pellerine, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon et Noyant-Villages.

Ouest France  
2 décembre

# Cette usine brûlera les déchets de 700 000 habitants

● Mathilde Leclerc

Ce n'est pas une mince affaire dans le monde des déchets ! Après 18 mois d'études, le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (Sivert) a choisi, lundi, le délégataire qui, pour les 25 prochaines années, va gérer l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Lasse (Noyant-Villages). C'est ici qu'est transformée la majeure partie des déchets ménagers des habitants de Maine-et-Loire.

Parmi les quatre candidats en lice, la société Paprec Énergies l'emporte à l'unanimité. Veolia, qui candidatait, perdra en mars 2026 l'exploitation. Le nouveau délégataire va donc faire tourner l'UVE Salamandre, cette centrale thermique qui valorise aujourd'hui 115 000 tonnes de déchets en élec-

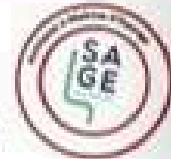
tricité et en vapeur. Mais demain, ce sera bien plus.

Un projet à 752 millions d'euros, dont 173 millions d'investissements, doit permettre d'étendre le site à l'horizon 2030 et de traiter, par l'ajout d'une seconde ligne de four, 85 000 tonnes de déchets provenant d'Angers Loire métropole, d'Indre-et-Loire et de Sarthe. Le site va aussi produire 137,2 GWh/an d'énergie électrique, soit « l'équivalent de la consommation des ménages d'une ville comme Cholet », se réjouit Laurent Gérault, directeur du site, ainsi que 40 GWh/an d'énergie thermique. « C'est l'un des investissements les plus importants dans les années à venir en Maine-et-Loire. Nous avons trois années de chantier, à partir de 2027, avec des pointes à 220 personnes sur place. »

## ACTUALITE ENERGIE

**Paprec Energies décroche un nouveau méga-contrat de plus de 700 millions d'euros : il va agrandir une unité de valorisation énergétique en Anjou**

Paprec Energies a été choisi par le Sivert de l'Anjou. Le contrat comprend un investissement industriel visant à doubler les capacités de traitement des déchets et de production énergétique de l'unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre, à Lasse, à une cinquantaine de kilomètres à l'est d'Angers.



**Sivert**

Cette unité de valorisation énergétique va traiter les déchets d'Angers, mais aussi de Tours et de communes du Maine-et-Loire.

Après un contrat record en Seine-et-Marne, Paprec énergies enchaîne. L'entreprise a été retenue par le Sivert de l'Anjou, un syndicat intercommunal de valorisation des déchets (regroupant pour 209 communes de l'Est du Maine-et-Loire, soit 300 000 habitants), pour la délégation de service public de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre, à Lasse, à l'est du Maine-et-Loire, avec la mission d'y réaliser un investissement de 173 millions d'euros. C'est une filiale de Veolia qui avait construit cette usine et la gère.

Objectif du nouvel investissement : doubler les capacités de valorisation des déchets et la production énergétique (électrique et thermique) d'ici au début 2030. C'est là l'un des plus importants investissements programmés en Anjou.

Après les procédures administratives, en 2026, les travaux devraient débuter courant 2027 pour une mise en service prévue au printemps 2030. Le chantier mobilisera 200 personnes à son apogée.

## ACTUALITE ENERGIE

Dans son ensemble, le contrat, qui reste à signer formellement, s'élève à 753 millions d'euros sur 20 ans, somme comprenant l'investissement de 173 millions d'euros, le coût d'exploitation de 526 millions d'euros et le coût du financement de 54 millions d'euros.

### Angers, Tours et Sablé-sur-Sarthe

Le projet comprend donc la modernisation complète de la ligne de four existante ainsi que la construction d'une seconde ligne, l'exploitation quotidienne et le déploiement d'activités autour de l'UVE. La seconde ligne vise à répondre aux sollicitations de trois collectivités, en l'occurrence Angers Loire métropole, Tours métropole Val de Loire et la Communauté de communes du Pays sabolien, ces dernières ayant constitué un groupement d'autorités concédantes (Gac) avec le Sivert. Pour ces collectivités, cet investissement est stratégique au regard de la hausse annoncée des taxes sur les activités polluantes et de mise en décharge.

La seconde ligne de four, d'une capacité de 85000 tonnes, viendra compléter l'actuelle unité de 115000 tonnes et doublera donc la production énergétique de Salamandre. La production d'électricité atteindra ainsi 137000 MWh par an, soit l'équivalent d'une consommation annuelle de 60 000 ménages et plus de 40 000 MWh thermique (chaleur).

### Ecosystème

Les travaux sont financés au prorata des tonnages apportés par chacune des collectivités constituant le GAC. Le Sivert de l'Anjou apporte 25,3 millions d'euros, ce qui correspond au "revamping" (modernisation) de la ligne existante. Pour la nouvelle ligne, les trois collectivités contribueront à hauteur de 134,3 millions d'euros : 94,8 millions pour Angers Loire métropole pour 60000 tonnes par an, soit la totalité de ses déchets, 33,2 millions pour Tours métropole Val de Loire pour 21000 tonnes (un tiers de ses déchets) et 6,3 millions pour la Communauté de communes du Pays sabolien (4000 tonnes/an, la totalité de ses déchets). Le concessionnaire Paprec (18000 salariés, 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024) prend à sa charge les travaux de la part de la ligne 1 dédiée aux déchets tiers pour 14,1 millions d'euros.

Autour de l'UVE, le Sivert a réussi à créer un écosystème comprenant deux méthaniseurs, des serres de maraîchage utilisant la chaleur fatale (-Le Potager de Jade-) et une station GNV-BioGNV. Le tout représente 100 emplois et d'autres projets pourraient encore enrichir ce pôle.

L'Usine Nouvelle - 03/12/2025

# À Lasse, l'incinérateur voit double

Les élus du Sivert ont voté à l'unanimité pour ce projet qui va doubler la capacité de l'unité de valorisation énergétique pour accueillir en 2030 les déchets de Tours, Angers et Sablé.



L'incinérateur pourra traiter 25 000 tonnes de déchets venant d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole Val de Loire et de la Communauté de communes du Pays sabéen.

Lasse, minuscule village du Beaugonais et ses 283 habitants, absorbés depuis août par la commune nouvelle Noyant Villages, vient avec le redoutable privilège d'accueillir chez eux, dès 2029, les 85 000 tonnes de déchets des 450 000 habitants d'Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire (pour ses terres de leurs déchets) et la Communauté de communes du Pays sabéen (Dolé-sur-Sarthe). Ils rejoindront aux 115 000 tonnes des 200 000 habitants de Saumur, de Baugerais, du Lion-d'Angers et du Segrès qui y envoient déjà leurs déchets mixtes.

Lasse, minuscule village du Beaugonais et ses 283 habitants, absorbés depuis août par la commune nouvelle Noyant Villages, vient avec le redoutable privilège d'accueillir chez eux, dès 2029, les 85 000 tonnes de déchets des 450 000 habitants d'Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire (pour ses terres de leurs déchets) et la Communauté de communes du Pays sabéen (Dolé-sur-Sarthe). Ils rejoindront aux 115 000 tonnes des 200 000 habitants de Saumur, de Baugerais, du Lion-d'Angers et du Segrès qui y envoient déjà leurs déchets mixtes.

Un investissement de 173 millions d'euros

À ce jour, Angers Loire Métropole vendit ses déchets entre Lasse (48 000 tonnes), l'incinérateur de

Mans (1 000 t) et le centre d'enfouissement de Changé (1 000 t). À terme, tout ira à Lasse. Après trois années de procédures, dont dix-huit mois de négociations, les élus du comité syndical du SIVERT (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou, soit donc délégué lundi de confier le doublement du site de traitement de Lasse à la société PAPREC Énergies, filiale du groupe PAPREC. « De investissement de 173 millions d'euros, pour un contrat qui dépassera les 223 millions d'euros », précise le communal. La société Vendo, qui exploite le site depuis sa création en 2005, perd donc la main.

Après trois années de procédures, dont dix-huit mois de négociations, les élus du comité syndical du SIVERT (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou, soit donc délégué lundi de confier le doublement du site de traitement de Lasse à la société PAPREC Énergies, filiale du groupe PAPREC. « De investissement de 173 millions d'euros, pour un contrat qui dépassera les 223 millions d'euros », précise le communal. La société Vendo, qui exploite le site depuis sa création en 2005, perd donc la main.

## À SAVOIR Ce que payeront les collectivités

Les travaux seront financés au prorata des tonnes apportées par chacune des collectivités. Il est financé par le SIVERT de l'Anjou (Saumur, Baugerais, Segrès) pour 25,30 M€, correspondant à la modernisation de la ligne existante. Et pour la nouvelle ligne dédiée aux trois autres collectivités pour un total de 134,30 M€ (94,50 M€ par Angers Loire Métropole pour 400 000 tonnes des déchets par an, 23,20 M€ par Tours Métropole Val de Loire (1 000 t/an) et

8,30 M€ par la Communauté de communes du Pays sabéen (4 000 t/an).

**Un prix « stabilisé » pour les vingt prochaines années**  
Grâce à ce contrat signé avec le SIVERT et Paprec, les collectivités pourront bénéficier d'un prix « stabilisé » pour les vingt prochaines années. Un abattement considérable puisque les contrats actuels écologiques et financiers se sont beaucoup durcis ces dernières années.

Lasse sa troisième année de travaux, avec des pics d'activité amenant plus de 120 personnes sur le chantier. L'objectif est de « presque doubler la capacité de valorisation des déchets (de 115 000 à 200 000 t) et ainsi doubler sa production énergétique (électrique et thermique) d'ici début 2029.

200 000 tonnes de déchets ménagers recyclés traités  
Grâce à cette UVE dédiée, le SIVERT de l'Anjou pourra valoriser ces 200 000 tonnes de déchets ménagers en produisant 132,3 GWh/an d'énergie électrique (soit l'équivalent de la consommation des ménages d'une ville comme Cholet, prévue encore la commune) et 20 GWh/an d'énergie thermique. Depuis 2011, une partie de la chaleur produite par l'incinérateur alimente

des serres de tomates à proximité (7 ha actuellement, 30 ha à terme). Préfère à ses trois concurrents, Paprec Énergies met en avant des performances énergétiques « particulièrement élevées avec un taux de performance énergétique de 28,19 % ». L'offre s'est aussi distinguée par ses engagements environnementaux « supérieurs aux exigences imposées par le SIVERT dans le cadre de l'appel d'offres européen », pouvant aller jusqu'à moins 25 % des valeurs réglementaires d'émission des fumées. Le projet retenu permet également une utilisation performante et raisonnée de l'eau, se situe encore le SIVERT. Ainsi il s'agit de ne produire « aucun rejet industriel aqueux » en phase d'exploitation, et la consommation « limitée de 34 % sur le site de forge et 28 % sur l'axe grille ». L'investissement total du projet s'élève à 173 millions d'euros, le coût d'exploitation de 230 M€, le coût de financement de 54 M€, soit un total du contrat de chiffres d'affaires de 257 M€, comprenant notamment 104 M€ issues des ventes d'électricité, 142 M€ versés par les quatre membres du GAC (Groupement d'Authorities Contractantes, à savoir les collectivités concernées) et 51 M€ de rémunérations issues des produits valorisables (ferrous, ...). Les travaux doivent débuter courant 2027 et la mise en service est prévue au printemps 2029.